

Pots-de-vin, braconnage, abus de pouvoir

Congédiement de trois hauts fonctionnaires

par Raymond GAGNE

Les trois agents

Trois hauts gradés de la Direction de la conservation de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, ont été destitués de leurs fonctions et congédiés, hier.

Pots-de-vin, braconnage, indiscipline, abus de pouvoir, conflits d'intérêt, fausses déclarations, trafic illégal, etc., sont les motifs qui ont conduit à ces destitutions et congédiements.

Les officiers destitués qui, tous trois, occupaient des fonctions de responsabilité, sont M. Alphonse Lavoie, qui en tant que chef de la région de Montréal, agissait aussi à titre de directeur adjoint de la Direction de la conservation; M. Réal Bergeron, de Val d'Or, assistant chef du district de l'Abitibi et responsable du sous-poste de Val d'Or ainsi que M. Claude Fournier, également assistant chef du district de l'Outaouais et responsable

du sous-poste de Papineauville dans le comté d'Argenteuil.

Une lettre, leur signifiant leur destitution, leur a été remise de main à main dans le courant de la journée d'hier et prenait effet immédiatement.

C'est en somme le grand nettoyage qui commence à la Direction de la conservation de la faune. Il a fallu cinq ans pour que l'entreprise aboutisse.

Il s'agit en fait du premier résultat

d'une enquête en cours depuis 1978, laquelle découle directement d'une mini-enquête que LE SOLEIL avait entreprise et qui avait donné lieu à la publication d'un dossier "noir" sur l'état du même service, en juin 1974.

Ce dossier, intitulé "Service de la conservation pourri", parlait de cas de vol, de braconnage, d'abus de pouvoir, d'absence de discipline, de patronage.

Il faut prévoir que d'autres me-
(Suite à la page A2, 1^{re} col.)



T-shirt pontifical

Les marchands de Washington entendent bien tirer profit de la visite de Jean-Paul II dans quelques jours. L'un d'eux exhibe un exemplaire d'un T-shirt sur lequel est reproduite une photo du Saint-Père en tenue de gala.
page D-1



Arrivés rapidement sur les lieux, les policiers de la Sûreté du Québec n'ont pu que constater la mort des deux jeunes pilotes.
(Photo Réal Tremblay, collaboration spéciale)

Collision en plein vol: deux morts

par Michel CORBEIL

Deux étudiants de la région de Québec, qui suivaient un cours de pilotage au cégep de Chicoutimi, ont perdu la vie après que leurs avions se sont touchés en plein vol, hier, à midi. Les victimes sont François Sénéchal, âgé de 19 ans, de Charlesbourg, et Jacques Plante, également âgé de 19 ans, du Lac-Saint-Augustin.

Ce coup dur que subit l'option pilotage du cégep de Chicoutimi, s'ajoute à l'accident qui avait coûté la vie l'an dernier à un instructeur et à un étudiant de la même école. A cette occasion, un avion s'était

écrasé près de la piste d'atterrissage de l'aéroport Saint-Honoré où se trouve l'école de pilotage du cégep.

Selon un rapport préliminaire émis par la Sûreté du Québec, à Chicoutimi, l'accident d'hier s'est produit près du village Saint-Ambroise, au-dessus du rang neuf. En plein ciel, un des deux avions aurait embouti l'arrière de l'autre appareil.

Les deux avions monomoteurs, un Cessna et un Beechcraft Muskeeter, ont alors piqué vers le sol. Un
(Suite à la page A2, 1^{re} col.)

vendredi
Les Expos en tête... pour vrai!
page C-1

CINQ SOMMETS AGRO-ALIMENTAIRES

D'octobre à février, cinq sommets sous-sectoriels de l'agro-alimentaire seront tenus au Québec.
page A-9

EN EDITORIAL

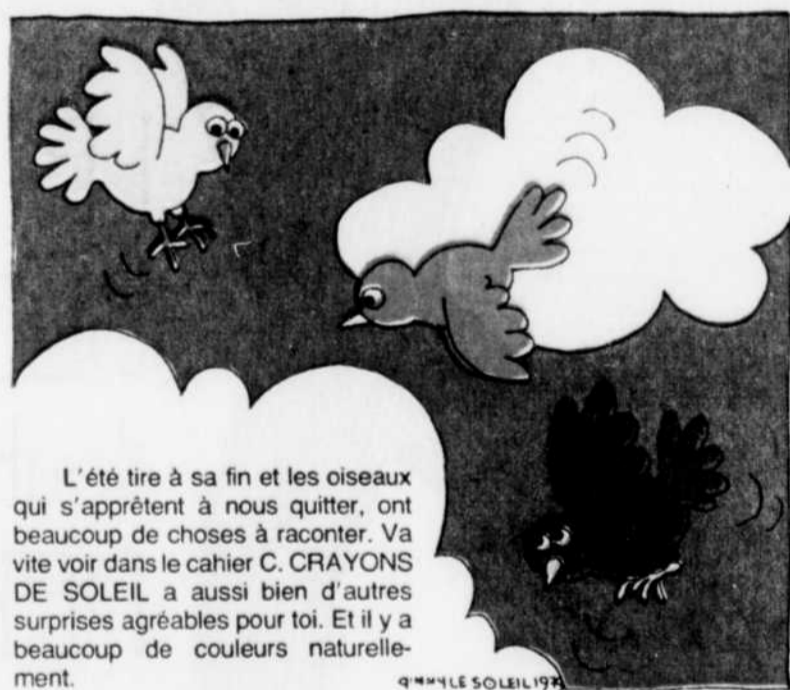
Dans sa politique de développement économique, le gouvernement du Québec doit considérer la dimension régionale, précise Maréchal Francoeur.
page A-6

RAYMOND MELE A UN RAPT!

Lors des audiences de la CECO hier, on a appris que Louis-Albert Raymond et Roland Gingras avaient été mêlés à l'enlèvement de l'homme d'affaires Charles Marquis.
page A-3

STATU QUO NORMATIF

Parizeau a suggéré aux chefs syndicaux du secteur public et parapublic de reconduire à la limite une bonne partie des clauses normatives des conventions collectives.
page B-1



L'été tire à sa fin et les oiseaux qui s'approprient à nous quitter, ont beaucoup de choses à raconter. Va vite voir dans le cahier C. CRAYONS DE SOLEIL a aussi bien d'autres surprises agréables pour toi. Et il y a beaucoup de couleurs naturellement.
99999 LE SOLEIL 1979

sommaire

Annonces classées	D-2 à D-18
Arts et spectacles	B-4 à B-6
Bandes dessinées	D-18
Bridge	D-17
Carrières et professions	B-2 et B-3
Décès	D-19
Economie-finances	A-9 à A-11
Feuilleton	D-16
Horoscope	D-3
Information régionale	A-4 et A-5
Mot mystère	D-6
Mots croisés	D-17
Où aller à Québec	B-5
Page documentaire	A-7
Patron	D-4
Pierre Champagne	A-12
Sport	C-1 à C-4
Télévision	B-6

Attention au gel!

SYDNEY (AFP) — La controverse rebondit: l'amour extra-conjugal est davantage susceptible de tuer que le jogging, a estimé le président de la Fédération médicale sportive australienne, dont les propos sont repris jeudi à Sydney.

Le Dr Fitch a critiqué la récente déclaration du pionnier sud-africain de la transplantation cardiaque, M. Christian Barnard, selon laquelle le jogging était bien plus meurtrier que les performances sexuelles.

Selon le médecin australien, les prouesses amoureuses que sont tenues de faire les hommes en dehors du mariage peuvent entraîner des problèmes cardiaques. "Beaucoup plus d'hommes sont morts dans le lit de leurs maîtresses qu'en faisant du jogging, a-t-il précisé.

M. Fitch a cité comme autre danger de la course à pied l'exemple de joggers d'Amérique du Nord, contraints à une abstinence forcée après que leur membre viril se fut gelé à cours d'une longue course.

météo

Nuageux avec des averses, surtout en après-midi. Demain, dégelage.
détails, en page D-2

Le ministre Yves Bérubé

"Ce serait fou de nationaliser ITT"

(LE SOLEIL, PC) — Le ministre des Terres et Forêts, M. Yves Bérubé, a catégoriquement affirmé, hier, qu'il était hors de question que le gouvernement du Québec s'implique financièrement pour minimiser les déficits de \$118 millions déjà enregistrés et ainsi éviter la fermeture de l'usine de l'ITT à Port-Cartier.

La multinationale International Telephone and Telegraph a annoncé mercredi qu'elle mettait fin à l'exploitation de l'usine de pâte cellulosique Rayonier Québec, à Port-Cartier, créant ainsi 1.500 nouveaux chômeurs.

Les employés de l'ITT de Port-Cartier étaient en grève depuis le début de juin dernier.

"Ce serait fou braque (sic) de vouloir nationaliser" a même rétorqué M. Bérubé à une question d'un journaliste, écartant du revers de la main cette possibilité aussi évoquée par le syndicat. "C'est vrai que c'est catastrophique pour Port-Cartier la perte de 1.500 emplois, en plus des implications sur les commerces, les emplois indirects, etc. Mais ce n'est pas parce que c'est dramatique que le gouvernement doit s'impliquer. Les spécialistes de la compagnie n'ont pu régler les problèmes de rentabilité, un fonctionnaire ne fera pas de miracle."

Toujours selon le ministre Bérubé, la seule aide gouvernementale possible est celle déjà prévue par les programmes de soutien aux entreprises, dont celui de modernisation des usines.

Le ministre a souligné que plus de 1.000 faillites étaient déclarées au Québec chaque année et que le gouvernement ne pouvait assumer le rôle de sauver chacune de ces entreprises. "C'est à la compagnie à se débrouiller," a-t-il insisté, relevant par la suite les erreurs de gestion commises par ITT Rayonier à Port-Cartier et les relations de travail houleuses qui étaient entretenues dans cette usine.

ITT Rayonier est à Port-Cartier

depuis 1974. La phase initiale du projet qui devait coûter \$165 millions a dépassé de \$100 millions les prévisions. En 1977, la compagnie a essuyé un déficit de \$50 millions, de \$58 millions en 1978 et les pertes pourraient atteindre \$70 millions en 1979.

M. Bérubé s'est par ailleurs dit d'avis qu'il n'était pas évident que la vocation de l'usine soit maintenue: un virage vers la production du papier journal, par exemple, ou du papier kraft pourrait être salutaire.

Quelques minutes plus tôt, le premier ministre Lévesque avait indiqué que le dossier devrait d'abord être étudié pour tenter de découvrir les avenues possibles pour sauver ces emplois.

L'ITT jouissait au Québec de concessions forestières totalisant 1/7 du territoire entier de la province.

Autres réactions

Selon le député de la circonscription de Duplessis, M. Denis Perron, Rayonier Québec retardait indûment les négociations avec ses employés pour le renouvellement du contrat collectif et il pressentait une telle décision. M. Perron n'est pas favorable non plus à ce que le gouvernement du Québec investisse des deniers publics pour que l'usine continue de fonctionner.

Le ministre d'Etat au développement
(Suite à la page A2, 2^e col.)

☐ autre nouvelle en page D-20

L'assurance-vie moins chère pour les non-fumeurs

Suivant l'exemple de la société mère américaine, Allstate Life Insurance Co. du Canada vient d'annoncer qu'elle accorderait d'ici la fin de l'année aux non-fumeurs une réduction de prime de leur assurance-vie.

Selon Brian Caton, vice-président d'Allstate, à Toronto, l'économie serait de 3 pour 100 pour ceux qui auraient cessé de fumer pendant un an et de 2 pour 100 supplémentaires pour ceux qui accepteraient de subir un examen médical.

Comme aux Etats-Unis, les assurés canadiens seront tenus de signer une

attestation assermentée affirmant qu'ils ne fument pas. L'Abstainers Insurance Co. est une autre compagnie d'assurance au Canada qui accorde des réductions de primes aux non-fumeurs.

On attribue au tabagisme des maux comme le cancer du poulmon, l'ulcère gastro-duodénal, les troubles circulatoires, les crises cardiaques, les risques prénatals. Aux Etats-Unis, la consommation est de 2.700 cigarettes par personne par année. En 1976, le nombre de cigarettes produites dans le monde se montait à 3.850 milliards.

(1) Vol et braconnage

Un service de la conservation "pourri"

par Raymond GAGNE

Le service de la Conservation, du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, dans le secteur de Québec, est atteint de pourrissement. Le mal en grappe en même temps et la base et la tête. Au train où vont les choses, et si on n'applique pas bientôt les remèdes qui s'imposent, le service de la Conservation deviendra, dans le secteur de Québec, un parasite dévaleur qui aura fait de réduire à zéro l'action positive entreprise jusqu'à maintenant par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, dans le domaine de la conservation.

Pour ceux qui ne le sauraient pas, le service de la Conservation a pour tâche première de veiller au respect et à l'observance de la loi de la faune et des règlements qui découlent de celle-ci, et des lois fédérales sur les pêcheries et les oiseaux migrateurs. Il groupe ceux qui

NDLR — Nous publions aujourd'hui le premier d'une série de trois articles préparés par M. Raymond Gagné, dont la chronique hebdomadaire apparaît habituellement dans la page Plein Air. M. Gagné, après une enquête approfondie et prévue à l'appel, dévoile au lecteur des faits troublants sur le comportement de certains agents de conservation (gardes-chasse, garde-pêche) qui ne manqueront pas de susciter de vives réactions.

était convenu d'appeler, il y a peu d'années, les gardes-chasse, maintenant désignés sous le titre d'agents de conservation. A retenir qu'il s'agit ici d'un service qu'on

pourrait qualifier de service para-policière. Et ce service est en train de pourrir.

Sur quoi repose notre avis? Une foule de choses. Les uns sont prouvé, les autres admises. Une énorme quantité d'autres sont colportées. Comme on dit, par chez nous, ce sont des rumeurs. Mais il y en a tellement qu'il nous faut en tenir compte dans la mesure où ils peuvent nous aider à cerner le véritable mal qui ronge cet important service.

LE VÉRITABLE MAL

Nous passerons d'abord aux faits que nous dénombrerons de cette façon: vol, braconnage, patronage, abus de pouvoir, absence de discipline, structure inefficace, ignorance de la communication, manque de l'autorité, et nous pourrions ainsi en allonger la liste jusqu'à ce que vous soyez littéralement rassasiés. En somme, ça ne va pas très bien dans ce service-là.

Cette vignette reproduit le texte publié dans LE SOLEIL il y a cinq ans qui dénonçait cette situation au ministère du Tourisme, Chasse et Pêche.

Congédiement... (Suite de la première page)

sures disciplinaires, qui iront de la suspension au congédiement, seront prises dans un proche avenir puisque l'enquête qui a conduit aux gestes posés hier se poursuivra tant et aussi longtemps que toute la lumière ne

sera pas faite sur la conduite passée d'autres agents de la conservation.

L'enquête ne met toutefois aucunement en cause les principaux res-

ponsables actuels de la Direction de la conservation à Québec dont M. André Magny est le responsable.

Les reproches

M. Lavoie aurait, selon les reproches qui lui sont formulés, accepté un fusil de calibre spécial en échange d'un service à rendre ou rendu; se serait approprié de l'équipement de trappage déjà saisi par des agents de conservation; aurait utilisé du matériel du MTCP pour des fins personnelles; aurait utilisé des agents de conservation comme "rabatteurs" lors d'une chasse au chevreuil et ce, sur leur temps de travail; aurait déclaré être au travail alors qu'il participait à une activité de chasse; aurait soumis des frais de voyage auxquels il n'aurait autrement pas eu droit; aurait eu en sa possession un chevreuil abattu alors qu'il n'avait pas de permis de chasse; aurait effectué la vente de fourrure à la Compagnie de la baie d'Hudson contrairement aux directives du ministère pour lequel il travaillait; se serait finalement trouvé en conflit d'intérêt et contrevenait à l'article 99 de la loi de la fonction publique qui défend à un membre du personnel de la fonction publique d'avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise mettant en conflit son intérêt personnel et les devoirs de sa fonction.

Pour ce qui est de M. Réal Bergeron, on lui reproche surtout d'avoir utilisé de l'équipement du ministère à des fins personnelles, chasse l'ours sans permis, avoir cherché à s'approprier une certaine quantité de peaux de loups pour son bénéfice et avantage personnels; avoir provoqué la démission d'un préposé à l'accueil du parc de la Vérendrye en organisant à son intention "un coup monté"; d'avoir réclamé le coût d'un remorquage fictif; avoir fait la promotion et la vente de produits Amway en utilisant les équipements du ministère, etc. etc.

Quant aux reproches faits à M. Claude Fournier, s'ils sont à prime abord moins nombreux, ils n'en ressemblent pas moins aux précédents. Ainsi, lui reproche-t-on de s'être approprié des pièges appartenant à un trappeur de la Montée Boucher, près de Fasset, pour les reprendre et s'en servir par la suite pour son usage personnel; d'avoir également effectué un voyage de pêche au saumon, sur la rivière Dartmouth, en Gaspésie, sous le couvert de supposées enquêtes spéciales, en utilisant l'équipement du ministère et ce, sur son temps régulier de travail, etc. etc.

Historique

En 1974, le Service de la conservation d'alors était ébranlé par la contestation et une tentative de soulèvement par les agents de la base qui entretenaient de nombreux griefs à l'endroit tant de la direction du service que de certains responsables de districts. Le cas était surtout patent dans la région de Québec. LE SOLEIL procéda alors à une enquête sommaire.

Le ministre d'alors, Claude Simard, institua donc ce qu'il appela une enquête maison qu'il confia à un policier de métier à sa retraite. Après un an, soit en 1975, il en sortit le rapport "Boisvert" du nom de l'enquêteur, M. J. Adrien Boisvert.

Et le rapport fut déposé sur une tablette sans qu'il ait été possible d'en connaître les conclusions.

En 1977, une nouvelle direction fut installée à la tête de la Direction de la conservation. En même temps, on procéda à la restructuration du service.

Les difficultés énormes que rencontrèrent à ce moment-là les autorités les incitèrent à rouvrir le dossier de l'intégrité du personnel. C'est ainsi que le dossier de 1974 du SOLEIL et les constatations du rapport Boisvert furent soigneusement scrutés. Cette étude conduisit à la mise sur pied d'un service d'enquête administratif dont le premier résultat est la destitution des trois agents précités.

MM. Lavoie, Bergeron et Fournier peuvent cependant loger appel auprès de la Commission de la fonction publique, et si cette dernière le juge à propos après les avoir entendus, les réinstaller dans leurs fonctions.

Ce serait... (Suite de la première page)

ment économique M. Bernard Landry, a exprimé le même avis, affirmant que "tous savaient la série d'avatars, d'erreurs de planification et de difficultés de mise en route qu'avait connue la compagnie," et ajoutant que la compagnie devrait faire face seule à ses responsabilités.

D'autre part, tandis que le chef unioniste Rodrigue Biron réagissait avec vigueur à l'annonce de la fermeture de l'usine de Port-Cartier, argumentant qu'il avait de nombreuses reprises invité le gouvernement à se pencher sur cette question dans le passé, le chef libéral Claude Ryan préférait attendre un commentaire.

Enfin, à Ottawa, le ministre Roch LaSalle a affirmé qu'il coopérerait avec les autres membres du cabinet conservateur et le gouvernement du Québec "pour trouver une façon de rouvrir l'entreprise." Le ministre de l'Expansion économique régionale, Robert de Cotret, pour sa part a refusé de commenter l'affaire pour l'instant pendant que son sous-ministre Robert Montreuil, expliquait que toutes les propositions qui pourraient permettre de remettre l'usine en marche seraient étudiées à Port-Carter.

Bourassa

L'ancien premier ministre Robert Bourassa a commenté la fermeture de l'usine de pâte de l'ITT à Port-Cartier, en disant que cela prouve que les accusations portées contre son gouvernement, en 1971, n'étaient pas fondées. On avait alors accusé son administration d'avoir versé des subventions trop fortes à Rayonier.

"Ce qui vient de se produire montre que le gouvernement québécois, en 1971, ne s'était pas mis à genoux devant la multinationale américaine, comme le peuple l'accusait", a affirmé M. Bourassa dans une interview publiée aujourd'hui.

"La fermeture de l'usine Rayonier de l'ITT sur la Côte-Nord prouve que les subventions accordées à la compagnie n'étaient pas trop fortes, mais encore insuffisantes", a-t-il ajouté.

le mot du jour

Au repos

M. Nelson Moore, de Beauport, n'aime pas le mot "week-end". Je me range de son côté même si la langue française a tendance à utiliser ce mot anglais signifiant "fin de semaine". Bonne fin de semaine à tous.

Pierre BELLEAU

Les parents des deux pilotes sont bouleversés

Les parents de deux jeunes hommes étaient encore assommés par le choc de l'annonce de la mort de leur fils lorsque nous les avons rejoints au téléphone.

"A cet âge-là, laisse faiblement entendre M. Robert Plante, le père de Jacques, c'est dur à prendre. Ici, nous sommes encore tout en émoi. Il était le plus jeune de la famille.

"Jacques en était à sa troisième année et, depuis la fin de l'année dernière, il volait en solo. Tout comme lorsque l'accident s'est produit. C'est lui qui avait décidé de suivre ce cours et il se promettait de bien le finir pour se placer comme pilote de ligne.

"C'était un bon élève, poursuit M. Plante avec des sanglots dans la voix, parce que rendu à ce stade du

cours de pilotage, il faut être bon. Il était du genre bon vivant. Quand il y avait une pièce de théâtre au collège, il était là. Il aimait beaucoup ça."

M. André Sénéchal, le père de François, était lui aussi sous le coup de l'émotion lorsque nous l'avons rejoint. "Je suis très bouleversé. Il était l'aîné de ma famille de trois enfants. Il aurait eu 20 ans dans une semaine.

"J'étais définitivement d'accord avec son choix de carrière et je présume qu'il avait de très bons résultats. Il en était à sa dernière année.

"Mon garçon, termine M. Sénéchal, était très jovial. Il était très apprécié par son groupe."

Collision... (Suite de la première page)

monomoteur s'est écrasé dans un champ tandis que l'autre a aboutissait dans un boisé situé à 1500 pieds de là.

Dans un cas comme dans l'autre, les apprentis-pilotes sont morts sur le coup. Les policiers ont retrouvé une des victimes à l'intérieur d'un des avions tandis que le corps du second pilote a été éjecté de la carlingue et littéralement enfoncé dans le sol sous la violence de l'impact.

Des circonstances à éclaircir

Selon le sergent Joseph Pilote, du détachement de la Sûreté du Québec à Saint-Ambroise, la température n'a joué aucun rôle. Le temps était beau, la visibilité, bonne. Il faudra attendre les résultats de l'enquête menée par les inspecteurs de Transports Canada pour connaître les circonstances du drame.

L'accident s'est produit quelques minutes après qu'une douzaine d'élèves eurent quitté l'aéroport de Saint-Honoré. A bord de chacun des appareils se trouvait un étudiant qui s'adonnait seul à une pratique de pilotage.

Les causes de l'accident pour-suit immédiatement M. Santerre, n'ont jamais été clairement définies mais, ça n'impliquait ni l'avion, ni les opérations. Peut-être est-ce une

Mortalité infantile à la baisse

(PC) — Deux phénomènes ont marqué l'évolution de la santé infantile au Québec au cours des 10 dernières années: la chute de la natalité et une importante diminution de la mortalité infantile.

C'est ce que révèle une étude du ministère des Affaires sociales sur la question.

Au niveau de l'évolution de la mortalité infantile depuis 1965, le Québec n'est pas tellement différent de la plupart des autres pays du monde occidental et des provinces canadiennes. Le seul élément qui le distingue dans ce domaine est le rythme plus accéléré de sa diminution, le Québec se situant en fait au troisième rang, après la Finlande et le Japon.

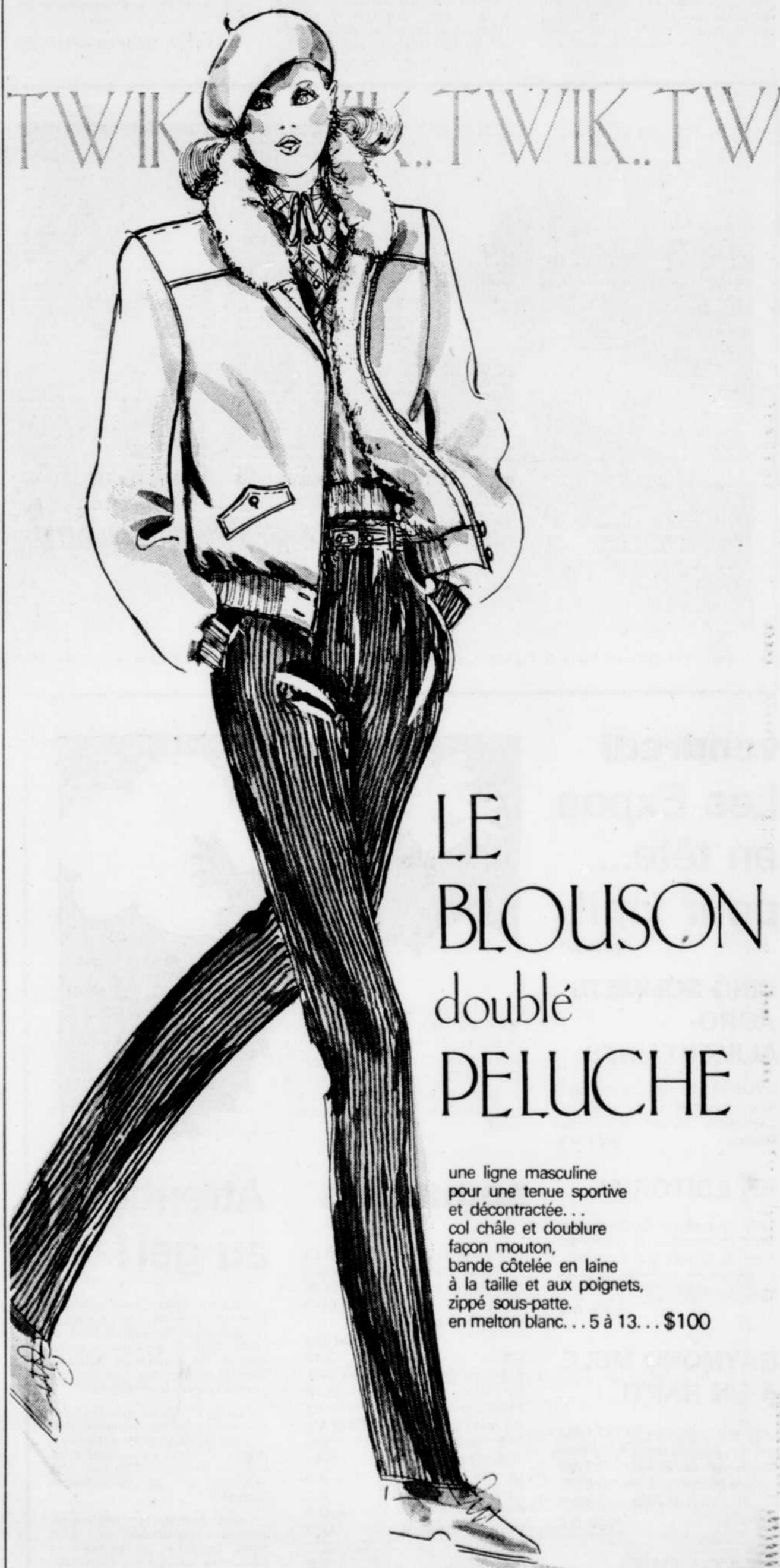
La quotidienne

7-0-3

vente de bas

notre marque exclusive: les pantabas dans une gamme de coloris, tout diaphane ou régulier. P.M.G. rég. \$1.39 pour \$1.09

la maison **simons** place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy



LE BLOUSON doublé PELUCHE

une ligne masculine pour une tenue sportive et décontractée... col châle et doublure façon mouton, bande côtelée en laine à la taille et aux poignets, zippé sous-patte. en melton blanc... 5 à 13... \$100

la maison **simons** place de l'hôtel-de-ville / place ste-foy

Gingras a mûri le rapt de Charles Marquis

par Guy DUBE et Marcel COLLARD

Révélation pour le moins étonnantes devant la CECO, hier: l'homme d'affaires québécois Charles Marquis ne devait pas être celui qui devait être enlevé, en mars 1977; Louis-Albert Raymond, désigné comme étant l'émittance grise de la pègre de Québec, et un autre homme d'affaires, Roland Gingras (ex-proprétaire du restaurant La Nouvelle-Orléans), sont directe-

ment impliqués dans cette affaire d'enlèvement: les personnes qui devaient initialement être kidnappées sont Paul Racine (ex-proprétaire de Place Laurier) et Eric Morissette (dont l'épouse est membre de la famille Gilbert qui était propriétaire du SOLEIL); le montant initial de l'extorsion n'était pas de \$100,000, mais d'un demi-million de dollars.

C'est ce qui ressort du témoignage qu'a rendu Jean-Paul Bourque devant

la Commission d'enquête sur le crime organisé. Ces détails n'avaient été dévoilés ni à l'enquête préliminaire, ni au procès de Bourque. Pourtant, ce dernier est le seul à avoir été condamné pour cet enlèvement.

Le témoignage de Bourque a également impliqué un autre individu, l'avocat Raymond Carrier, de Sainte-Foy, qui aurait gardé et caché l'arme ayant servi à l'enlèvement, après les faits.

Raymond et Gingras

Louis-Albert Raymond et Roland Gingras (qui doit venir témoigner lundi prochain) ont empêché une partie des \$100,000 après l'enlèvement. Ils n'ont jamais été "pincés". Quant à Bourque, il s'est fait arrêter en Floride, deux mois plus tard, a plaidé coupable et a été condamné à 14 années de pénitencier.

La participation de Raymond à ce coup se résume à peu près à ceci: avoir indirectement financé le projet à l'aide d'"amis", avoir été au courant de toute l'affaire et avoir prêté les menottes dont s'est servi Bourque.

Celle de Gingras est la suivante: avoir planifié l'enlèvement, avoir ven-

du" son idée à Bourque, lui avoir prêté un véhicule et certains équipements.

"Roland Gingras était au courant de tout. Il savait même que M. Marquis partait le lendemain en vacances", de préciser le témoin Bourque.

Domicilié à Sainte-Foy (rue Demontigny) et à Saint-Férol-les-Neiges (Vallon du Skieur), Gingras, âgé de 47 ans, a présentement une cause pendante devant les tribunaux: avoir eu en sa possession une obligation de la ville de Sainte-Adèle, d'une valeur de \$25,000, qui avait été préalablement volée.

Excuses

Dans son témoignage, Bourque s'est excusé auprès de M. Marquis et de sa famille. "Je paie pour, aujourd'hui. Je n'aurais jamais dû faire ça... Quatre ans avec Louis-Albert Raymond, ça a été une mauvaise leçon pour moi."

Il a expliqué que l'enlèvement de Eric Morissette avait été écarté, après une surveillance des lieux, "parce que c'était trop risqué, qu'il y avait trop d'enfants dans la maison". Quant à Paul Racine, "il était difficile à suivre, lui", a relaté le témoin qui a ensuite fixé son choix sur Charles Marquis, toujours sur les indications de Roland Gingras.

Quant à M. Marquis, il a déclaré de son côté qu'il n'a jamais côtoyé Louis-Albert Raymond. Il a rectifié un témoignage rendu préalablement: en novembre dernier, alors qu'il entrerait souper au Deauville en compagnie de son épouse et d'un couple d'amis, il est passé devant Louis-Albert Raymond qui lui a incité: "Tu es responsable de l'emprisonnement de Jean-Paul Bourque, tu mériterais du plomb dans la tête."

Il a raconté en détail les circonstances de son enlèvement qui lui a coûté (perte sèche) \$100,000.

Après son enlèvement, le soir du 10 mars 1977, il a "risqué" le nom de Roland Gingras parce que les policiers insistaient pour avoir une piste pour débiter leur enquête.

Selon Bourque, Roland Gingras en voulait au trio Racine-Marquis-Morissette à la suite d'une transaction dans laquelle il aurait perdu \$125,000.

Après que le juge Denys Dionne eut lu une déclaration dans laquelle il spécifie que M. Marquis est un "citoyen honnête et intègre", l'homme d'affaires a déclaré en substance: "Pour la première fois depuis mon enlèvement, je suis soulagé. Merci à la CECO et aux enquêteurs de la Sûreté du Québec qui ont effectué un travail remarquable."

Dans un second temps, Me Thibodeau a soutenu que la demande de sursis aurait dû être subséquente à l'inscription en appel et non antérieure.

Dans un dernier temps, il a qualifié le recours de son collègue de futile et de dilatoire, argumentant qu'il est purement hypothétique que M. Raymond soit interrogé par le juge Dionne, puisque la CECO est composée de trois commissaires et que le quorum de la commission est de deux personnes.

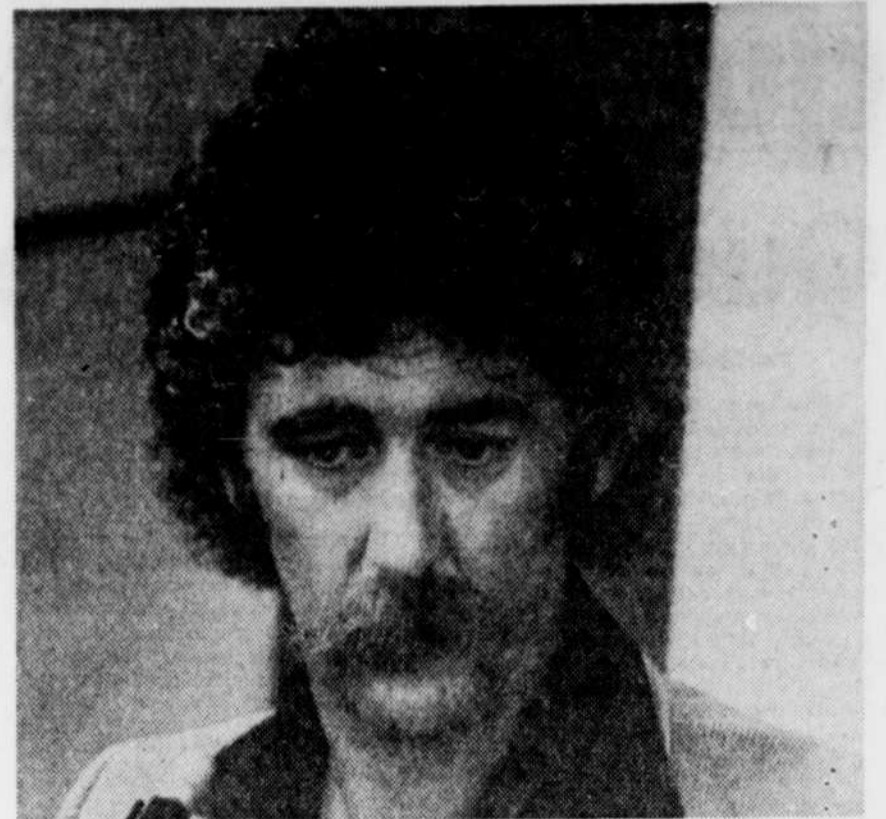
Concernant l'appel de L.-A. Raymond, Me Thibodeau a révélé, à sa sortie de la salle de délibérations de la cour du Québec, que son plaidoyer serait déposé d'ici dix jours, plus précisément "avant l'expiration du délai pour comparaître".

superieure. Mme Gabrielle Vallée, laquelle estimait qu'il n'était pas de sa compétence d'ordonner au juge Dionne de se récusier. Également hier, Me Delisle s'est présenté au juge Turgeon, assigné cette semaine à l'audition des causes de routine, en argumentant qu'il est capital, dans l'intérêt de son client que la Cour d'appel ordonne au juge Dionne de surseoir à l'intention de la CECO de l'assigner comme témoin et de l'interroger.

Il a plaidé que le fait que le président de la CECO ait été le procureur de M. Raymond dans des dossiers criminels, le fait qu'il lui doive de l'argent et le fait qu'il soit l'objet d'une poursuite en dommages-intérêts récemment intentée, sont des motifs qui le portent à craindre qu'il soit entendu de façon partielle et injuste.

Les arguments de Me Delisle se sont, par contre, butés à ceux de Me Roger Thibodeau, représentant de la CECO et du juge Dionne, lequel a qualifié les procédures de son collègue "d'informes, illégales et nulles".

Dans un premier temps, il s'est désisté de son droit d'exiger le respect d'un jour franc, après la signification de l'avis d'appel en disant préférer que l'on règle cette affaire immédiatement "tant qu'à y être".



Jean-Paul BOURQUE

Le Soleil, Gilles Lafond

Jean-Paul Bourque était aussi à la merci du "parrain"

par Marcel COLLARD et Guy DUBE

Jean-Paul Bourque doit sa déchéance à Louis-Albert Raymond qui l'a roulé et fraudé, qui l'a mené au pénitencier et qui a littéralement mis sur le pavé sa femme et ses deux enfants.

Gaillard de six pieds, l'air très sympathique et ayant conservé l'accent du Nouveau-Brunswick, Jean-Paul Bourque, âgé de 40 ans, actuellement détenu pour l'enlèvement de l'homme d'affaires québécois Charles-E. Marquis, a raconté longuement et en détails comment Louis-Albert Raymond, incarnant le personnage d'un père, l'a possédé lui et bien d'autres.

Bourque fait carrière dans l'armée de 1959 à 1971. Ancien caporal-chef, il établit, grâce à son fonds de pension, une entreprise de distribution d'huile. Les revenus annuels atteignent \$50,000 et sont à la hausse. La distribution est assurée par quatre camions. Tout va bien jusqu'en 1974.

Employé dans un garage, Jack Jarry lui propose l'approvisionnement en huile à chauffage, devant être vendue comme du carburant diesel. Même si, depuis plusieurs mois, la loi obligeait la coloration de l'huile à chauffage, Bourque savait comment s'y prendre pour déjouer le règlement. Un jour que le mécanisme automatique du réservoir était déréglé, il avait observé le préposé à la réparation qui, moyennant certaines manoeuvres des commandes, pouvait ou non ajouter le colorant.

Il fut présenté à Louis-Albert Raymond et les livraisons commencèrent le soir même, selon un système maintes fois expliqué cette semaine. Il effectua la livraison de plus d'un million de gallons. La perception de la taxe de \$0.25 qu'il aurait dû déclarer au ministère du Revenu rapportait surtout à Raymond. Ce dernier touchait \$0.18 sur chaque gallon vendu, sans partager les dépenses.

Le manège fut éventé par les inspecteurs du ministère. Le 5 mai 1976, sachant qu'une saisie se préparait, Raymond conseille à Bourque de signer avec lui un billet fictif de \$40,000, donnant tous ses biens en hypothèque, pour les soustraire de la procédure. Il était bien convenu que ce billet n'avait aucune valeur, ce qui n'empêcha pas ensuite Raymond de saisir à son tour tous les biens, de les vendre, y compris la maison, et d'ordonner l'expulsion de sa famille le 1er janvier 1977. Il poussa l'ironie jusqu'à offrir la maison à Mme Bourque pour une somme de \$70,000.

Un autre billet de \$75,000

En mai 1974, Bourque et Serge

(témoin dont il faut préserver l'anonymat) s'associèrent pour souscrire dans l'achat des bars Amazone. Bourque était pratiquement le seul sans antécédent judiciaire, comptant sur lui pour l'obtention du permis de la Régie de contrôle des alcools, Raymond lui fit signer un autre billet fictif de \$75,000; selon son habitude, c'était pour ajouter de la crédibilité à la démarche, mais avec la promesse de ne point s'en servir. Rendu en prison, plus tard, Bourque apprit que Raymond voulait également faire "honorer" cet autre billet.

L'aventure des bars Amazone ne rapporta pas un seul sou à Bourque. Raymond prélevait quotidiennement 10 pour 100 de la recette, avant le paiement de toutes les dépenses; l'argent disparaissait, le compte de banque trempait dans le rouge et tout cela sans que Bourque comprenne. Le personnel recruté par Raymond et Serge était constitué d'anciens détenus pour des peines de 5, 10 ou 15 ans. Plusieurs anciens portiers de l'établissement ont connu une mort violente à la suite de vols et de règlements de compte. C'était, a précisé Bourque, le rendez-vous d'un bon nombre de criminels.

Les confidences de Louis-Albert

Jean-Paul Bourque, au cours des années, avait reçu bien des confidences. Louis-Albert Raymond l'avait informé des pressions exercées sur Gilles Cantin pour le déposséder; de l'autorité qu'il avait sur Jack Jarry; de l'extorsion de \$50,000 dont avait été victime Guy Paquet, Raymond regrettant de n'avoir pas exigé \$150,000; du trafic de l'huile avec les compagnies qu'il dirigeait derrière des façades; de ses contacts avec les Cotroni, O'Bron, Carignan, Meredith et les autres, ainsi qu'à l'intérieur de divers ministères.

Il relata que Raymond lui avait versé un montant de \$4,000 pour assurer la protection de deux hommes d'affaires, Me Gilles Lefebvre et M. Claude Gagnon, à la suite de menaces de mort, en rapport avec une fraude. Il a parlé des autres affaires de recels de marchandises et d'obligations volées que deux importants propriétaires d'établissements commerciaux acceptaient d'écouler.

Il confia également que Raymond l'avait mandaté pour la vérification de l'état d'un compte de banque, à Miami, indiquant des "économies" de \$83,000.

Me Jean-François Duchaine a informé la commission que cinq témoins ont été appelés pour aujourd'hui, parmi lesquels l'avocat Lefebvre et M. Gagnon.

"Votre famille, vos associés et partenaires méritent d'en être rassurés puisque vous avez été à la hauteur de la confiance qu'ils vous témoignent.

Personne ne devrait avoir à subir le mal physique et moral que vous ont fait supporter des bandits qu'il importe d'écarter de la société."



M. Charles Marquis témoignait devant la CECO, hier.

Le Soleil, Gilles Lafond

Vous êtes un citoyen honnête et intègre

Le président de la CECO, le juge Denys Dionne, a tenu lui-même à lire publiquement, hier, une mise au point devant l'homme d'affaires Charles Marquis de tout soupçon relativement à l'enlèvement dont il a été victime, le 10 mars 1977.

Voici le texte intégral lu par le juge Dionne:

M. Marquis,

"Cette commission considère que vous avez été victime d'un enlèvement et d'une extorsion qui ont été pour vous des heures et des faits extrêmement pénibles, dangereux et surtout, injustes."

"Injustes, parce que c'est strictement à cause de rôle que vous avez joué sur le plan économique et social au sein de la collectivité québécoise que vous êtes devenu l'innocente cible d'individus crapuleux et envieux, qui ont conspiré contre vous sans que vous soyez pour quoi que ce soit."

"Injustes aussi ces événements parce qu'ils ont été l'occasion de la part de personnes pas encore dénoncées, de la diffusion de rumeurs absolument fausses et sans fondement quant au mobile de cet enlèvement et quant à la façon qu'il s'est déroulé. M. Marquis, cette commission croit devoir confirmer publiquement que vous êtes totalement étranger au complot qui fut monté contre vous et que vous n'avez été qu'une innocente victime."

"L'enquête policière, votre contribution constante et patiente à cette enquête, et aussi l'enquête de notre commission, ont démontré sans l'ombre d'un doute, que vous êtes un citoyen honnête et intègre."

La demande de sursis logée par Raymond étudiée en Cour d'appel

par J.-Claude RIVARD

L'hon. Jean Turgeon, juge en chef adjoint de la Cour d'appel du Québec a pris en délibéré, hier midi, la demande de sursis formulée par le présumé chef de la pègre québécoise, Louis-Albert Raymond, qui ne veut pas

témoigner devant le juge Denys Dionne, de la CECO, le 18 septembre.

Représenté par Me Marc Delisle, M. Raymond avisait, hier, le plus haut tribunal de la province qu'il contestait la décision rendue mercredi par le juge en chef associé de la cour

Me Pierre Jolin a fait son travail correctement

(PC) — Me Pierre Jolin, de Québec, n'avait rien à voir dans les présumées escroqueries de Louis-Albert Raymond.

C'est ce qu'a soutenu hier l'un de ses associés, Me Louis Dorion, devant la CECO et son président le juge Denys Dionne.

Me Dorion voulait ainsi lever tout soupçon qu'un témoin avait fait planer la veille sur Me Jolin.

Ce témoin, M. Gilles Cantin, avait révélé avoir été victime d'une extorsion de la part de Louis-Albert Raymond par l'entremise de son avocat, Me Jolin.

A la demande de Me Dorion, le policier Jean-Marc Martel, de la Sûreté du Québec, qui a collaboré à l'enquête de la CECO, a témoigné que Me Jolin "s'était fié à son client, qu'il avait fait son travail de façon correcte et qu'il n'était pas au courant des relations entre Raymond et Cantin".

<p>BIJOUX FAITS SUR MESURE (or, argent, pierres précieuses) Répare, nettoie, remonte bijoux anciens. Bruce Becker, 878-3724</p>	<p>BUREAU A LOUER 1402 rue Maguire, Sillery Bureau pour professionnel, 500 p.c., \$375 par mois, stationnement compris. (Avocat et notaires déjà sur place). 889-9756</p>	<p>VERGER GAGNON Pommes de qualité. Cueillez vous-même. Ouverture le 15 septembre. 3456 Royale, Ste-Famille, I.O. 889-9756</p>	<p>ESPACE DE BUREAU A LOUER Récemment rénové. Environ 2,800 p.c. Secteur haut-ville. Libre vers le 1er octobre 1979. Prix à discuter. 692-2560</p>	<p>OUVERTURE de BOUTIQUE GALLEGOS ENR. 1183, rue Commerciale St-Romuald, Côté Lévis Tél. 839-8208 Importations - cadeaux - montres - bijoux et service de réparation au prix d'escompte</p>	<p>Près du golf de Lorette Directement du propriétaire Toute offre raisonnable acceptée 687-3710</p>
--	--	---	---	--	---

L'île dort et Félix l'éclaire

Un gros lot de plus de \$100 000 chaque vendredi

6/36

CBV RADIO 980 AM maintenant **Watts**

Avec Louis Thiboutot, Jean-Maurice Bailly, Lizette Gervais, Jacques Boulanger, Andreeanne Lafond, Gilles Jobidon, Jacques Bureau, Louis Hardy, Pierre Paquette, Christiane Suzor, Mouffe, Jacques Languirand, Richard Joubert, Renée Hudon, Reginald Martel, le Père Legault, Raymond Labrecque, Daniel Guérard, Raoul Duguay et bien d'autres.

CBV/980/AM

Québec et sa banlieue

Cap-Rouge · Sillery · Beauport · Sainte-Foy

Québec: manifestation de locataires en colère

par Denis ANGERS

Jean-Louis Beaulieu et Denise Poulin grondaient d'une sourde colère, hier, devant le bureau de quartier de la ville de Québec, rue Saint-Vallier. Depuis des années locataires des "blocs verts" — une série d'immeubles s'étendant du 516 au 588, rue Saint-Vallier, au cœur du quartier Saint-Sauveur — ils s'étaient joints à une soixantaine d'autres manifestants. Ensemble, ils étaient venus dénoncer, en fin d'après-midi, le rôle qu'a selon eux, joué l'administration Pelletier dans le processus de "rénovation sauvage" de leur milieu de vie.

Cette manifestation était organisée conjointement par une dizaine de groupes populaires, dont le Groupement des locataires du Québec métropolitain et le Comité des citoyens de Saint-Sauveur. Elle marquait la dernière étape d'une longue guérilla administrative qu'ont livrée, depuis avril, M. Beaulieu, Mme Poulin et six autres occupants des "blocs verts". Une guérilla qui, en cinq mois, les a menés pas moins de cinq fois devant la Régie québécoise des loyers.

S'ils scandaient hier des slogans devant le bureau municipal, M. Beaulieu, Mme Poulin et les autres le faisaient pour dénoncer la "collaboration indue" qu'a, disent-ils, fournie la ville à leur propriétaire actuel, la Compagnie de gestion GRC. "Non seulement les autorités ont-elles, sans même nous demander notre avis à l'avance, préparé les plans de rénovation utilisés par le propriétaire dans nos logements mais encore ont-elles agi contre les locataires devant la Régie des loyers, à titre de témoin de la compagnie, de s'indigner M. Jacques Laverdière, du groupement des locataires."

Amer, Jean-Louis Beaulieu cite par ailleurs une lettre, rédigée par les

services de l'hôtel de ville il y a deux semaines. Une lettre produite devant la Régie et par laquelle la municipalité faisait état de la non-salubrité de logements qui, soutient M. Beaulieu, n'avaient jamais été reconnus comme tels auparavant.

"C'est là, d'avancer M. Laverdière, une preuve supplémentaire que la ville applique strictement ses règlements lorsque ça fait son affaire. Et dans ce projet de rénovation, son intérêt, c'est de percevoir, une fois la rénovation complétée, davantage de taxes foncières!"

Augmentations contestées

A l'origine de l'insatisfaction des habitants des "blocs verts", on trouve l'intention manifestée par leur propriétaire de procéder à la rénovation complète des vieux édifices qui étaient siens, rue Saint-Vallier.

Ces travaux financés, soutiennent les locataires, à 62 pour 100 par des fonds publics versés sous forme de subvention directe ou de prêts garantis impliquant l'éviction temporaire des 48 familles occupant les lieux. Une éviction dont les récalcitrants ne voulaient nullement puisque, en quelques mois, ils auraient conséquemment été contraints de déménager à deux reprises.

Pis encore, estiment les membres du Comité des locataires des "blocs verts", ces réparations d'édifices qu'il reconnaissent être en piteux état (toits qui coulent, peinture qui s'écaille, murs qui craquent...) avaient pour conséquence l'augmentation sensible de leur loyer mensuel. Ainsi, des quelque \$95 par mois payés actuellement, le prix des logements rénovés allait passer à \$180 ou \$190, de se plaindre les manifestants d'hier.

Pour ces petites gens à faibles revenus, disent-ils, une telle hausse est synonyme d'expulsion indirecte.

C'est pourquoi, en avril dernier, une vingtaine de locataires ont réclamé, avec succès, que la Régie des loyers reconduise leur bail jusqu'au 30 juin 1980 et qu'elle fixe le niveau de leur loyer.

Depuis, cependant, une douzaine de ces occupants, contestataires se sont désistés et ont quitté leurs logements, acceptant dans bien des cas de signer un nouveau bail, aux conditions réclamées par le propriétaire.

Tel n'est toutefois pas le cas pour les dernières huit familles qui, elles, tiennent mordicus au bail entériné par la Régie. Dernier carré d'opposition, ils veulent aujourd'hui être relogés, une fois les réparations terminées, dans des logements comportant le même nombre de chambres que ceux occupés précédemment. Ils veulent également que les inévitables dérangements temporaires soient défrayés par le propriétaire et, surtout, que leur loyer demeure le même jusqu'en juillet 1980, aux conditions fixées par la Régie et "peu importe l'adresse" du nouveau logement qui leur sera assigné.

Aujourd'hui, Jean-Louis Beaulieu et Denise Poulin ont confié leurs derniers espoirs à cette Régie gouvernementale devant laquelle ils ont comparu une dernière fois lundi dernier. De celle-ci, ils attendent, malgré le rôle qu'y a selon eux joué la ville, la confirmation de leur bail actuel. Ce qu'ils désirent, ce sont des réparations à leurs conditions, sans augmentations de loyer et sans déménagements, même temporaires.

Leur espoir, confessent-ils, n'a guère de chances de se concrétiser car, accusait le document qu'ils distribuaient aux curieux et aux passants hier, "Régie des loyers, ville et propriétaire s'entendent bien ensemble et défendent les mêmes intérêts".



Les locataires des "blocs verts" ont manifesté leur colère, hier, à Québec.

Le Soleil, Reynald Lavoye

Plus rien n'empêche la levée de la tutelle à Val-Bélair

par Gilles OUELLET

VAL-BÉLAIR — "Il n'y a maintenant plus de motifs pour que Val-Bélair demeure sous tutelle", selon le président de la Commission municipale du Québec, le juge Richard Beaulieu.

Les raisons financières qui ont conduit à la mise sous tutelle de cette municipalité le 14 avril 1977 n'existent plus, d'après la commission, la tutelle peut être levée.

La municipalité n'a donc qu'à adopter une résolution en ce sens après quoi la Commission municipale annoncerait dans la Gazette officielle qu'elle dégage Val-Bélair de son tuteur.

Le maire de Val-Bélair, M. Yvan Dubé, a confié qu'une résolution demandant la levée de la tutelle sera présentée au conseil au cours de la réunion prévue pour lundi soir, le 17 septembre; advenant l'adoption de cette résolution lundi, le juge Beaulieu a dit qu'il était probable que la tutelle soit levée pour le 1er octobre.

La municipalité demande toutefois à la Commission municipale de demeurer au dossier pour la vente de bâtiments afin d'honorer le paiement de taxes; Val-Bélair a des arriérés de taxes à percevoir pour une somme de \$450,000.

La commission accèderait à cette demande. Pour le reste de l'administration, le juge Beaulieu a dit avoir pleinement confiance en l'équipe que dirige le maire de Val-Bélair, M. Dubé.

À la fin de 1976, Val-Bélair enregistrait un déficit de \$645,502; l'année 1977, avec l'entrée en scène du tuteur, M. Adrien D'Astous, se terminait avec

un surplus accumulé de \$141,472; et l'année 1978 prenait fin avec un surplus de \$544,096 et un surplus réservé de \$57,840.

Les prévisions budgétaires pour l'année en cours s'élevaient à \$33

millions, dont des revenus espérés de \$2,6 millions de la taxe locale.

Cette ville où habite quelque 12,500 personnes est située à une quinzaine de kilomètres au nord-ouest de Québec.

Sainte-Foy: le zonage est accepté

Aucun contribuable n'est venu signer de registre de l'hôtel de ville de Sainte-Foy pour s'opposer à différents amendements au zonage proposés par la ville au cours de son assemblée du 20 août.

L'enregistrement des contribuables avait lieu mercredi et hier. Ces règlements sont donc en vigueur.

Un des amendements touchait un groupe de contribuables du quartier Notre-Dame puisqu'il crée une zone commerciale à même un lot situé au coin de la rue Mainguy et du chemin des Quatre-Bourgeois.

Un autre visait à permettre l'usage d'un atelier de réparation et de peinture de véhicules dans un secteur résidentiel du secteur Champigny, dans le quartier Laurentien.

Un troisième autorisait la construction de maisons bifamiliales et trifamiliales sur la rue Frenette, dans le secteur Chauveau du quartier Laurentien.

Un quatrième amendement avait pour but de prolonger de deux ans la durée du plan d'ensemble définitif concernant le zonage.

Enfin, un quatrième amendement prévoit la possibilité d'établir des garderies d'enfants dans les zones

résidentielles multifamiliales, c'est-à-dire où les appartements à logements sont permis.

Hold-up à Ste-Foy

Deux individus ont commis un vol à main armée au magasin d'alimentation Steinberg, à Place Sainte-Foy, hier, à 20h10.

Deux hommes, âgés d'à peu près 25 ans, se sont alors présentés, revolvers de calibre .38 à la main, au bureau du gérant du magasin au moment où ce dernier s'apprêtait à effectuer un dépôt dans le coffre-fort de l'établissement.

Apparemment, les deux malfaiteurs ne portaient pas de cagoules et leur victime serait en mesure de les identifier si elle les revoit. Les bandits se sont enfuis à pied, emportant un montant d'argent indéterminé dans des porte-documents qu'ils transportaient avec eux.

Les deux individus mesureraient environ cinq pieds, neuf pouces. Aucune arrestation n'a été effectuée en relation avec cette affaire même si les deux hommes ont été aperçus par des employés du magasin alors qu'ils détaillaient du lieu de leur larcin.

Réfection du b. Duplessis

Le ministère des Transports du Québec annonce que des travaux d'asphaltage en direction nord et sud débiteront sur le tronçon du boulevard Duplessis, compris entre le boulevard Hochelaga et la route 138, dès lundi prochain et ce, pour au moins trois semaines.

Il est à noter que la circulation sera maintenue mais ralentie étant donné qu'une seule voie sera praticable.

Donc, à compter de lundi prochain, de 7 heures à 18h30, il est recommandé aux automobilistes d'éviter des embouteillages éventuels sur le boulevard Duplessis.

Municipalité de Saint-Tite-des-Caps, Charlevoix.

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNE par le soussigné, secrétaire-trésorier de la susdite municipalité, QUE—
DES SOUMISSIONS CACHETÉES, soumission pour l'entretien des chemins d'hiver à la circulation automobile dans les limites de la municipalité de Saint-Tite-des-Caps, seront reçues par le soussigné, M. René Morency secrétaire-trésorier, 3, rue Leclerc, à l'Hôtel de ville de St-Tite-des-Caps, jusqu'à dix-sept heures (17 h) heures avancées de l'est, le mercredi dix-neuvième (19e) jour de septembre 1979.

SOUSSIONS: pour faire l'entretien des chemins d'hiver à la circulation automobile (enlèvement de la neige, salage et sablage dans les endroits nécessaires) sur l'avenue la Montagne, le vieux tronçon de la route 15b dans le village, la vieille route 15b dans la partie EST de la paroisse "arrondissement communément appelé Lombrette et Pont des Cheneaux", le rang St-Elzéar dans toute sa longueur, la rue du Pont, la rue Leclerc, la rue Fortin, la rue Asselin, la rue Ducloux, la rue Racine et la traverse Saint-Tite-des-Caps à Saint-Ferrel-les-Neiges jusqu'au pont sis sur la rivière Ste-Anne qui sépare les deux (2) municipalités (soit environ 20 kilomètres). Les soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver seront pour une durée de trois (3) années consécutives soit: hiver 1979-80, 1980-81 et 1981-82.

Le soumissionnaire devra joindre à sa soumission, un chèque visé de 10% du total de sa soumission, tiré d'une banque à charte, payable à la Corporation municipale de Saint-Tite-des-Caps ou d'un bon de soumission (Bid Bond) égal à sa soumission.

Le soumissionnaire, si le contrat lui est accordé, devra fournir à la Corporation municipale de Saint-Tite-des-Caps, une police d'assurance-garantie "protection civile et patronale" couvrant tout dommage à autrui par l'entretien ou l'ouverture des chemins.

La Corporation municipale de Saint-Tite-des-Caps dans le comté de Charlevoix, ne s'engage à accepter ni la plus basse soumission, ni aucune soumission reçue, ni à encourir aucune obligation, ni aucuns frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

De plus avant d'accorder le contrat d'entretien des chemins d'hiver, la Corporation municipale de Saint-Tite-des-Caps dans le comté de Charlevoix, devra obtenir un préalable l'approbation de la Commission municipale du Québec.

Donné à Saint-Tite-des-Caps, ce cinquième (5e) jour de septembre mil neuf cent soixante-dix-neuf.
René Morency
Secrétaire-trésorier.

dans nos régions

Projet de centre de service pour bateaux

NEWPORT — Dans le cadre de l'entente auxiliaire sur les infrastructures industrielles à être négociées bientôt avec le gouvernement fédéral, le ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec (MIC) proposera la construction d'un centre de service pour bateaux de moins de 65 pieds dans la région de Newport. Le futur centre comprendrait un parc d'hivernement, un chariot cavalier pour sortir les bateaux de l'eau et un atelier pour les réparations mineures.

Problèmes municipaux au caucus péquiste

RIVIÈRE-DU-LOUP — Les représentants du cabinet péquiste qui étaient en caucus hier à Rivière-du-Loup ont notamment eu une rencontre avec les maires et les conseillers municipaux de la région. Les ministres concernés ont discuté de problèmes tels l'enquête sur l'usine de filtration de Rivière-du-Loup; le tracé des projets de pipeline pour le gaz naturel et d'implantation d'un terminal méthanier par Pétro

Canada; les problèmes routiers de la région et le développement portuaire de Gros-Cacouana.

Rentrée calme à Sainte-Justine

Contrairement à l'an dernier, la rentrée a été calme, à la polyvalente Appalaches de Sainte-Justine. N'ayant pas été autorisé à former une nouvelle municipalité scolaire sur le territoire des localités de Sainte-Germaine et de Lac-Étchemin, le comité ACTION formé de parents de ces deux municipalités de la circonscription de Bellechasse n'a en effet pas boycotté la rentrée scolaire de leurs 84 élèves de niveau secondaire III et IV.

Attention aux autobus scolaires


SAINT-JOSEPH — Une fois de plus, l'Association du transport écolier du Québec invite les automobilistes et camionneurs à faire preuve de prudence et de s'arrêter quand ils approchent d'un autobus immobilisé avec les feux clignotants en marche.

APPEL D'OFFRES

La Cité de Saint-Romuald d'Étchemin demande des soumissions pour: fourniture de carburant. Copie des devis intitulés "Carburant (chauffage et machinerie)" et formules de soumissions sont disponibles au bureau du Greffier de la Cité, au 1245, rue Commerciale, Case postale 2007, Saint-Romuald d'Étchemin, Comté de Lévis, G6W 5M3.

Pour être considérée, toute soumission doit être: a) remplie sur les formules de soumission qui seront disponibles le 14 septembre 1979 au bureau du Greffier de la Cité; b) conforme aux spécifications mentionnées dans les devis; c) remise avant seize (16) heures, le 27 septembre 1979, au bureau du soussigné, au 1245, rue Commerciale, Case postale 2007, Saint-Romuald d'Étchemin, Comté de Lévis, G6W 5M3. Toutes les soumissions reçues dans ce délai seront ouvertes publiquement en présence des intéressés à seize heures cinq minutes (16:05) le même jour au bureau du soussigné. Chaque soumission devra être déposée dans une enveloppe cachetée portant la mention "Carburant (chauffage et machinerie)". La Cité de Saint-Romuald d'Étchemin s'engage à n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions. L'adjudication qui sera faite ultérieurement par le Conseil de ladite Cité, s'il y a lieu, n'aura cependant force et vigueur qu'après que les approbations requises par la Loi auront été accordées en conséquence. Dans le cas où le soumissionnaire n'a pas sa propre flotte de camions de livraison, il s'engage à faire livrer le carburant de préférence par un représentant résident de cette Cité, ensuite par un représentant résident de la rivée sud avant tout autre représentant. SAINT-ROMUALD D'ÉTICHEMIN, CE 10 SEPTEMBRE 1979.

LE GREFFIER DE LA CITÉ
JEAN-GUY PAQUET, AVOCAT



Commission Scolaire La Jeune Lorette

Province de Québec
Municipalité Scolaire La Jeune Lorette
Comté Chauveau

APPEL D'OFFRES

La Commission Scolaire La Jeune Lorette recevra jusqu'à 14:00 heures, le 9 octobre 1979, à 184, rue Racine, Loretteville, Qué G2B 1E3, des soumissions sous enveloppes scellées pour l'achat de mobilier, appareillage et outillage pour les écoles sous sa juridiction.

PROJETS (PHASE 2) 1979-1980

- A-1 Mobilier scolaire et d'administration
- A-2 Mobilier métallique
- A-4 Mobilier métallique de bibliothèque
- A-5-4 Equipement d'entretien
- A-5-6 Tentures
- A-5-8 Equipement divers (autres)
- A-5-9 Musique
- F Commerce et secrétariat
- Q Education physique
- O Audio-visuel

Les soumissionnaires sont priés de ne demander que les sections qui peuvent les intéresser.

Les soumissionnaires pourront se procurer les cahiers de charges et les formulaires de soumissions à remplir pour chacun des projets à partir du 17 septembre 1979, en s'adressant à Monsieur Pierre Lachance (Service de l'Équipement), 184, rue Racine, Loretteville, Qué. G2B 1E3 (418-842-0231).

Les soumissions seront ouvertes, en présence des représentants de la Commission Scolaire La Jeune Lorette et des soumissionnaires intéressés, à l'heure limite de la réception des soumissions.

Chaque soumissionnaire remettra sa soumission sur le formulaire préparé à cette fin par la Commission Scolaire, auquel il faudra joindre un chèque visé ou un bon de garantie équivalent à au moins 5% du montant total de sa soumission, si celle-ci dépasse \$5,000.

La soumission sera remise dans l'enveloppe identifiée et fournie à cette fin.

Les soumissionnaires pour être conformes, devront être valables pour une période de soixante (60) jours et devront être déposées à l'endroit indiqué et pour l'heure fixée.

La Commission Scolaire ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

De plus, elle se réserve le droit d'accepter une soumission en tout ou en partie.

DONNE A LORETTEVILLE, ce 11 septembre 1979

GILLES PAGEAU
Directeur de l'Équipement
JEAN-MARIE PEPIN
Directeur Général

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC
No 200-85-00398-792

APPEL D'OFFRES — DIVISION 2

PROJET: AGRANDISSEMENT ET RENOVATION CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD LP-75-01

N/DOSSIER: CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD 245, rue Salaberry Valleyfield, Qué. J6T 2J5

ARCHITECTES: LAFLEUR & PERRON, ARCHITECTES 19, rue Du Marché Valleyfield, Qué. J6T 1P1

ENTREPRENEUR-GERANT: JANIN CONSTRUCTION LTEE 7085, Côte des Neiges Montréal, Qué. H3R 2M1

Le CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD, propriétaire, demande des soumissions pour EQUIPEMENTS DE BUANDERIE. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte (sur rendez-vous seulement) contre un dépôt de cinquante dollars (\$50) non remboursable. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission égal à 10% du montant de la soumission valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat. Les soumissions (l'original et 5 copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau du coordonnateur de la construction, 245, rue Salaberry, à Valleyfield, jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, LE JEUDI 27 SEPTEMBRE 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les enveloppes devront porter, en sus de l'adresse, les mots: AGRANDISSEMENT ET RENOVATION CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD — SOUMISSION POUR EQUIPEMENTS DE BUANDERIE.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Jean-Guy Nadeau, directeur général

APPEL D'OFFRES

PROJET: AGRANDISSEMENT ET RENOVATION CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD LP-75-01

N/DOSSIER: CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD 245, rue Salaberry Valleyfield, Qué. J6T 2J5

ARCHITECTES: LAFLEUR & PERRON, ARCHITECTES 19, rue Du Marché Valleyfield, Qué. J6T 1P1

ENTREPRENEUR-GERANT: JANIN CONSTRUCTION LTEE 7085, Côte des Neiges Montréal, Qué. H3R 2M1

Le CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD, propriétaire, demande des soumissions pour EQUIPEMENTS DE BUANDERIE. Seules sont autorisées à soumissionner pour l'exécution des travaux, les personnes ayant leur principale place d'affaires dans la Province de Québec.

Les plans, devis, documents contractuels et autres renseignements pourront être obtenus au bureau de l'architecte (sur rendez-vous seulement) contre un dépôt de cinquante dollars (\$50) non remboursable. Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé ou d'un cautionnement de soumission égal à 10% du montant de la soumission valide pour une période de quarante-cinq (45) jours de la date d'ouverture des soumissions. Cette garantie de soumission devra être échangée à la signature du contrat pour un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun égal à cinquante pour cent (50%) du montant du contrat. Les soumissions (l'original et 5 copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au bureau du coordonnateur de la construction, 245, rue Salaberry, à Valleyfield, jusqu'à 14:00 heures, heure en vigueur localement, LE JEUDI 27 SEPTEMBRE 1979, pour être ouvertes publiquement au même endroit, le même jour et à la même heure.

Les enveloppes devront porter, en sus de l'adresse, les mots: AGRANDISSEMENT ET RENOVATION CENTRE HOSPITALIER DE VALLEYFIELD — SOUMISSION POUR EQUIPEMENTS DE BUANDERIE.

Le propriétaire ne s'engage pas à accepter la plus basse ou quelque autre des soumissions reçues.

Jean-Guy Nadeau, directeur général

Ville de Saint-Nicolas
Comté de Lévis
Québec

Article 129
Loi des cités et villes
deuxième publication

Les corporations, sociétés commerciales et associations, pourvu qu'elles aient payé leurs taxes ou redevances municipales exigibles au 31 décembre 1978, sont aussi inscrites sur la liste électorale:

a) si elles sont portées au rôle d'évaluation en vigueur dans la municipalité, depuis au moins douze mois avant le premier septembre 1979, comme propriétaire d'un immeuble imposable ou

b) si, depuis la même période de douze mois, elles sont locataires dans la municipalité, d'un immeuble imposable, d'un bureau ou d'une place d'affaires. Elles votent par l'entremise d'un représentant autorisé à cet effet par une résolution du conseil d'administration dont copie doit être déposée au bureau du greffier entre le 31 août 1979 et le 8 octobre suivant. Le représentant doit, au moment de voter, être majeur, posséder la citoyenneté canadienne et être employé, administrateur ou membre de la corporation, société commerciale ou association au nom de laquelle il vote.

Donné à Saint-Nicolas, ce douzième jour de septembre 1979.

Guy Godreau, avocat
président d'élection

Foy · Charlesbourg · Loretteville · L'Ancienne-Lorette · Lac-Saint-Charles · Lac Beauport · Saint-Émile · Stoneham

A Ville de Vanier

La Ruche Vanier Inc. devra fermer ses portes



Le Soleil, Jacques Deschênes

De jeunes assistés sociaux font l'apprentissage au travail à l'un des ateliers de la Ruche Vanier.

par Louise PICARD

A la Ruche Vanier Inc., située au 233 rue Giguère, à Ville Vanier, deux ateliers — sérigraphie et chocolaterie — devront fermer leurs portes le 14 septembre, faute de fonds nécessaires.

De jeunes assistés sociaux âgés de 18 à 25 ans seront affectés par cette fermeture. Depuis plusieurs mois déjà, le travail en atelier constituait le point majeur du programme de la Ruche Vanier, un organisme à but non lucratif dont l'objectif principal est l'intégration ou la réintégration sur le marché du travail des bénéficiaires de l'aide sociale.

Les responsables de cet organisme ont tenté de démontrer que la meilleure façon de favoriser cette intégration était le travail en atelier, où le stagiaire fait un apprentissage progressif du travail.

L'une des caractéristiques de notre clientèle est leur grande difficulté à se trouver du travail, explique Soeur Louise Verret, au cours d'une entrevue. Les principales raisons de cette difficulté consistent notamment en un faible degré de scolarité, une forte instabilité, un manque de confiance en soi et peu d'expérience de travail.

Un stage de 3 mois à la Ruche Vanier permettait au bénéficiaire de lui faire prendre goût au travail dans un milieu structuré, de lui faire prendre conscience de son potentiel et de le mettre en contact avec ses capacités d'apprentissage, tout en lui donnant l'occasion de se valoriser par un travail bien fait.

Parmi les 750 bénéficiaires de l'aide sociale que l'on dénombre présentement à Ville Vanier, 29 pour 100 sont âgés de 18 à 30 ans, fait remarque Agathe Bolduc, responsable des services professionnels à la Ruche Vanier, aussi les besoins sont nombreux dans ce quartier ouvrier.

Des démarches entreprises depuis 4 mois afin d'obtenir l'aide financière nécessaire à la permanence d'un tel projet ont permis aux responsables de la Ruche Vanier, dont M. Gilles Tremblay est le président, de constater qu'ils avaient l'appui de tous ceux à qui ils se sont adressés.

Au cours de leurs démarches, ils ont retrouvé auprès du ministère du Travail et surtout du ministère des Affaires sociales les mêmes préoccupations face aux besoins urgents de leur clientèle. Une entrevue fut sollici-

tee récemment auprès de M. Pierre Marois, ministre du Développement social.

Quant au député de Vanier, M. Jean-François Bertrand qui appuie personnellement toute démarche faite par la Ruche Vanier auprès d'autres organismes qui pourraient donner suite à ce projet, il déplore le fait que le projet qui avait été mis sur pied dans le cadre de Canada-Travail, en novembre 1978 prenne fin faute de moyens financiers, ces projets créant des espoirs et des attentes qu'ils ne peuvent plus combler après un certain temps, ajoutant que "le gouvernement du Québec ne peut certainement pas prendre à sa charge tous les projets qui ont été initiés dans le cadre de programmes fédéraux, étant donné que les sommes d'argent utilisées par le gouvernement fédéral pour financer ces projets ne sont pas remises au gouvernement du Québec."

Enfin, les responsables de la Ruche Vanier estiment qu'il y a de l'intérêt même du ministère des Affaires sociales de favoriser l'intégration des assistés sociaux au marché du travail et espèrent qu'une solution sera apportée dans les plus brefs délais.

Ste-Foy: craintes non fondées vis-à-vis la garderie Le Colombier

par Vincent CLICHE

Les participants de la séance d'information, convoquée pour discuter des implications d'un règlement municipal visant à régulariser le zonage de la garderie Le Colombier, rue Bon Air, à Sainte-Foy, ont démontré, hier soir, que les craintes de certains contribuables vis-à-vis de ce règlement ne sont pas fondées.

On sait qu'un référendum sera tenu le samedi, 22 septembre, sur ce règlement amendant le zonage afin de créer des dispositions particulières à l'endroit du lot où est construite la garderie.

Les craintes exprimées par certains contribuables seraient de trois ordres. D'abord, on craindrait que cet amendement au zonage ne fasse perdre la vocation résidentielle du secteur. Ensuite, on pense que la garderie Le Colombier désire ce règlement dans le but de s'agrandir. Et enfin, il est question d'un accroissement de la circulation automobile dans la rue à cause de la garderie.

Vocation résidentielle

Le conseiller du quartier, M. Paul Dutil, et des fonctionnaires municipaux du service de l'urbanisme de la ville, ont clairement démontré que l'amendement au zonage ne touchait que le lot où se trouve la garderie et que l'usage d'une garderie n'est permise que sur ce lot. D'autre part, le règlement prévoit que cette garderie doit détenir un permis du ministère des Affaires sociales.

Il n'y aurait donc aucun changement au caractère résidentiel de la zone, puisque la garderie existe depuis 20 ans.

Aucun agrandissement

Quant à la crainte de voir la garderie Le Colombier s'agrandir, elle a aussi été dissipée.

Premièrement, le règlement de zonage ne permet pas que la garderie

ait plus de deux étages, tout comme les maisons avoisinantes.

Deuxièmement, les normes du ministère des Affaires sociales ne permettent pas à la garderie d'avoir plus de 65 enfants, soit la clientèle actuelle, tant à cause de la surface de plancher que des commodités extérieures pour la récréation.

En plus, le conseil d'administration de la garderie a pris un engagement formel et écrit, déposé à la ville et au ministère, de ne pas agrandir ses locaux et de ne pas accueillir plus d'enfants que le nombre actuel.

La circulation

Enfin, en ce qui concerne la circulation automobile, plusieurs voisins sont venus affirmer que la fréquentation de la garderie ne causait aucun problème à ce niveau.

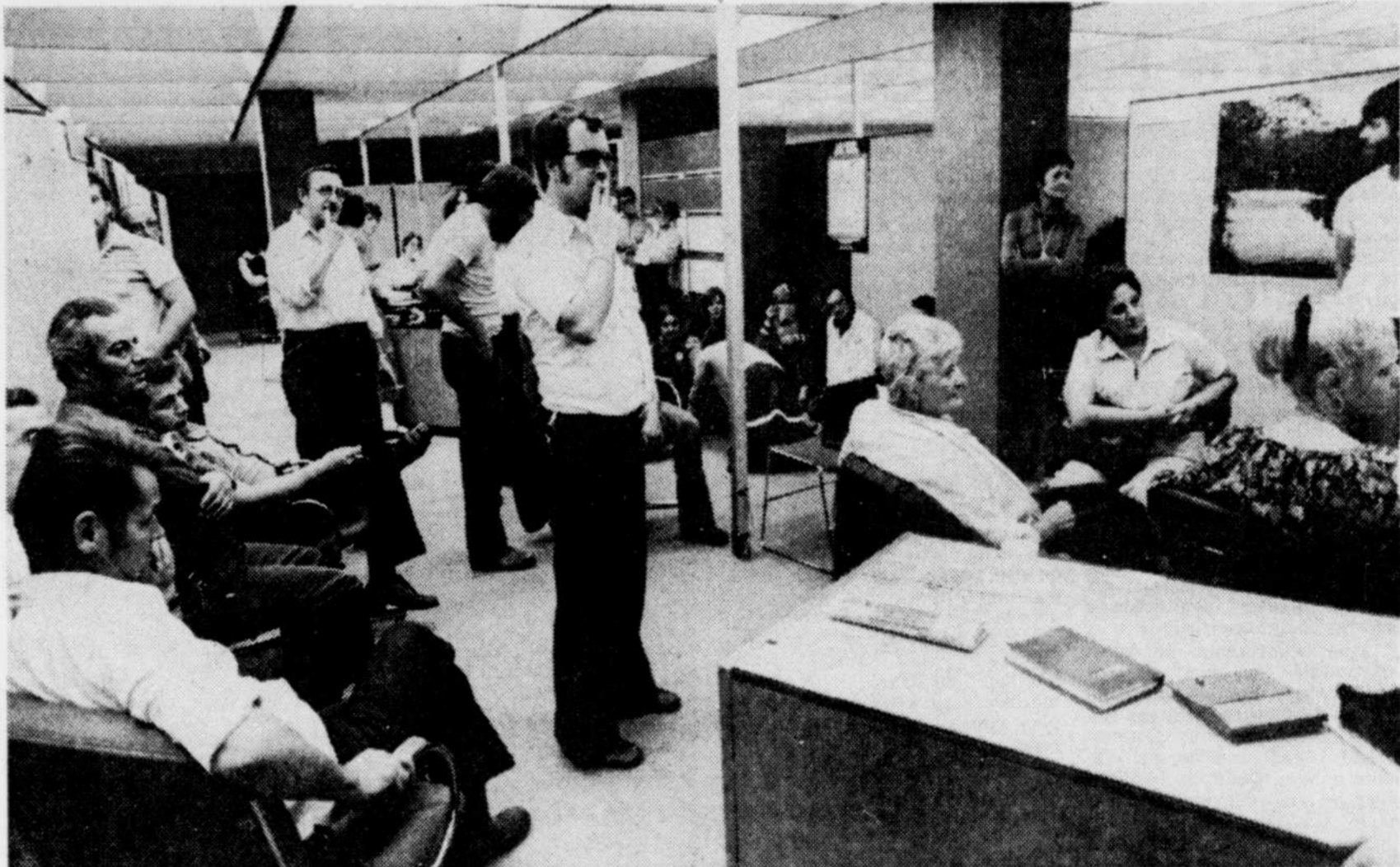
D'une part, les enfants restent à la garderie toute la journée et prennent leur dîner à cet endroit; ce qui évite la circulation le midi. D'autre part, les heures d'arrivée et de départ sont échelonnées de telle sorte que les autos ne causent aucun embouteillage.

L'Année de l'enfant

Un autre participant à la réunion, M. Paul Angers, directeur du Service des garderies au ministère des Affaires sociales, a expliqué que Le Colombier jouit d'une excellente réputation et qu'il s'agit essentiellement d'un organisme à caractère social.

Selon M. Angers, ce serait dommage de remettre en question les services rendus par la garderie et surtout il ne faudrait pas que la contribution du secteur Bon Air à l'Année internationale de l'enfant soit la fermeture d'une garderie.

Car il semble bien que, si l'amendement au zonage est refusé par les contribuables, la seule conséquence sera la fermeture de la garderie et le renvoi de 65 enfants qui n'auront aucune place où aller à cause de la faiblesse actuelle du réseau de garderies.



Le Soleil, Raymond Lavoie

Occupation, au cégep Limoilou

La vie du cégep de Limoilou a encore été perturbée, hier. Les employés de soutien ont occupé les locaux de l'administration pour protester contre les coupures de postes, coupures jugées inacceptables par les employés du cégep.

LE COURS DALE CARNEGIE

de "Parole en public et relations humaines"

vous permet:
de développer votre mémoire
d'augmenter votre confiance
de découvrir votre enthousiasme
d'améliorer votre communication
de contrôler votre tension et vos soucis
et de réaliser vos objectifs (rêves)



DALE CARNEGIE
auteur du livre "Comment se faire des amis"

Assistez gratuitement à la première séance qui aura lieu le lundi 17 septembre à 18h45 au Salon Laval.

Le cours de DALE CARNEGIE

est présenté au Québec par E. J. Glowka & Ass. Inc. et est approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec. Permis 749749, Culture personnelle.

Donné dans 52 pays depuis 1912

Les Trésors du Roi Tutankhamun s'en vont à Toronto — Réservez avant le 24 septembre

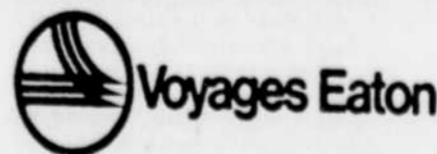


Départs spéciaux de Québec 3 jours 3 novembre et 17 novembre.

VENEZ! Il est maintenant temps de planifier un voyage à Toronto Tutankhamun - Un voyage spécialement organisé pour voir les fabuleux visages de Tutankhamun et profiter d'un séjour à Toronto.

L'Exposition du roi Tutankhamun sera exposée à la Galerie des Arts

Le voyage à TORONTO Tutankhamun comprend: transport, transferts, hôtel, admission à l'exposition Tutankhamun, Tour CN, visite au Musée Royal en Ontario, prix bonis. Nous possédons des brochures gratuites décrivant le voyage, passez en prendre une aujourd'hui.



Place Ste-Foy, Ste-Foy, Qué. tél.: 653-9331

Détenteur d'un permis du Québec.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC No: 200-11-000473-706 014284

COUR SUPÉRIEURE

(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de Y. LEBEL INC., corps politique et incorporé, ayant son siège social à 224, de la Marianne, Montchâtel, P.Q., ayant déjà fait affaires sous la raison sociale de LES IMMEUBLES PORT CARTOIS LTEE, située à 3 A Jacques-Cartier, Port-Cartier, P.Q.

Avis est, par les présentes, donné que Y. LEBEL INC., corps politique et incorporé, ayant son siège social à 224, de la Marianne, Montchâtel, P.Q., ayant déjà fait affaires sous la raison sociale de LES IMMEUBLES PORT CARTOIS LTEE, située à 3 A Jacques-Cartier, Port-Cartier, P.Q., a fait cession de ses biens le 4e jour de septembre 1979, et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 25e jour de septembre 1979, à 10:00 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 800, Carré d'Youville, Suite 1801, en la cité de Québec, dans la Province de Québec.

Date de Québec, ce 10e jour de septembre 1979
Gérard Robitaille, Marcoux Ltee syndics de l'actif de Y. Lebel Inc.
Par: Gerald Robitaille, Adm. A. syndie
425, boul. Charest est.
Suite 300
Québec, P.Q. G1K 3H9

COMMUNIQUEZ DE VOTRE AUTO



Avec votre maison ou le monde entier
• Radio-téléphone mobile • Cours complets en classe et par correspondance débutant en septembre • Magasin d'équipement et démonstrations gratuites.

LES SERVICES V.E. INC.
1375, boul. Charest ouest, local 5, Qué.
683-7388

PRÊT POUR OCCUPATION.

Édifice commercial de prestige. Espace de première qualité pour un prix abordable.

Le Complexe centre-ville Ste-Foy est un emplacement de choix en plus de dix étages où se retrouvent: • des boutiques • des magasins • des restaurants de choix • des bureaux spacieux et luxueux • et un club athlétique de prestige.

COMMUNIQUEZ DÉS AUJOURD'HUI AVEC LOUIS VIAU AU 653-4169



Au centre de tout.
COMPLEXE CENTRE-VILLE
Entre la Place Laurier et la Place Ste-Foy.

éditorial

LE SOLEIL

Président du conseil et Éditeur:
Jacques-O. Francoeur
Rédacteur en chef et Éditeur adjoint:
Claude Beauchamp

Président et directeur général:
Paul-A. Audet
Directeur de l'information:
Claude Masson

Vice-président et trésorier:
Charles-A. Poulin
Directeur de l'éditorial:
Marcel Pépin

La dimension régionale dans le développement

La concurrence entre régions pour s'assurer une part du développement économique et les faveurs des gouvernements a toujours été assez vive et a bien souvent été une source d'embaras pour les autorités publiques qui devaient faire preuve de la sagesse de Salomon afin de ne pas décourager les initiatives locales ou encore d'être accusées de favoriser une région plutôt qu'une autre.

Le phénomène en lui-même n'a rien d'anormal s'il n'a pas d'effets stérilisants sur le développement et n'entrave pas la mise en oeuvre d'une politique globale de développement économique comme celle énoncée dans le document "Bâtir le Québec" que vient de livrer le ministre d'Etat au développement économique, M. Bernard Landry.

A cet égard, la tournée d'information et de consultation amorcée par le ministre Landry dans les villes de Québec et de Montréal ne devait pas manquer de soulever des questions quant à la dimension régionale des orientations et des actions proposées.

Il va sans dire que l'avenir du port de Québec est une des préoccupations des autorités municipales et des organismes à vocation économique de la région. Tout ce qui se dit à ce

sujet ou tout ce qui se projette éveillent un grand intérêt et même parfois de l'inquiétude.

C'est ainsi que le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, M. Jean Lambert, se demande quelle est la perception du rôle du port de Québec dans les milieux gouvernementaux québécois. A cet égard, il serait intéressant de rendre publiques les études qui ont été effectuées par l'OPDQ sur l'avenir de chacun des ports du Saint-Laurent.

Evidemment, ayant M. Landry à leur disposition, lors de la consultation tenue à Québec, le maire de la ville de Québec, M. Jean Pelletier, et M. Jean Lambert ont pu obtenir des éclaircissements au sujet de la possibilité de creuser le chenal entre Québec et Montréal comme l'avait mentionné M. Landry dans une entrevue récente.

M. Pelletier craint que le port de Québec soit le grand perdant si le projet se réalisait comme le port de Montréal a été désavantagé par la canalisation du Saint-Laurent.

En tout cas, la décision ne relève pas du Québec et le rôle du gouvernement se limite à demander à Ottawa d'évaluer le coût d'un tel

projet. Si alors le projet était considéré comme néfaste pour la région de Québec, il faudra donner des compensations.

On peut s'attendre à ce que M. Landry, dans ses rencontres avec les divers agents économiques et les principaux intéressés dans les régions, soit interrogé non seulement sur le document "Bâtir le Québec", mais sur les problèmes propres à chaque secteur. En outre, ce sera aussi une occasion de passer au crible certaines décisions prises par le gouvernement du Québec.

La décision par exemple de la puissante multinationale "International Telephone and Telegraph" de fermer son usine Rayonier-Québec à Port-Cartier tant et aussi longtemps qu'une solution ne sera pas trouvée au problème de la rentabilité de l'entreprise, placera le gouvernement du Québec dans un dilemme de taille alors que sa politique de développement économique s'appuie en grande partie sur la mise en valeur des richesses naturelles d'abord par des gens d'ici en collaboration parfois avec des sociétés multinationales qui commencent à ne plus être considérées comme le diable incarné.

Certes les deux rencontres qu'a eues jus-

qu'ici le ministre Landry au sujet de son énoncé "Bâtir le Québec" donnent une idée de la façon que ces consultations se dérouleront dans les autres régions du Québec.

Toutefois le ministre d'Etat au développement économique reprendra sa tournée avec la certitude que les milieux d'affaires perçoivent mieux l'idéologie sociale du Parti québécois. L'énoncé de développement économique a reçu un excellent accueil de la part des grands milieux d'affaires de Montréal: "C'est une déclaration de détente", a déclaré M. Roger Hamel, président de la Chambre de commerce de la province de Québec. "Nous sommes heureux de constater la place faite à l'entreprise privée dans l'énoncé du gouvernement," a-t-il ajouté.

Au vrai, il importe peu que l'énoncé de politique économique du gouvernement soit interprété comme un virage à gauche ou à droite, ce qui est significatif c'est que les agents économiques de la collectivité québécoise soient saisis de la permanence des problèmes économiques et qu'un dialogue franc et sérieux soit engagé pour trouver des solutions.

Maréchal FRANCOEUR

Léger le Magnifique

Le cardinal Paul-Emile Léger et un ex-gouverneur général du Canada qui n'est pas son frère Jules mais bien M. Roland Michener, ont tous deux accepté la co-présidence d'une structure déjà envisagée par le gouvernement Clark, la Fondation canadienne pour les réfugiés.

Cette Fondation aura pour but de recueillir les dons des Canadiens aux "boat people" indochinois venus s'établir au pays et d'informer les donateurs en puissance sur la nature précise des besoins des réfugiés.

Indépendante, cette structure bénéficiera néanmoins de l'aide gouvernementale pour démarrer. S'il reste de l'argent et si le programme de la fondation porte fruits, celle-ci se penchera plus tard sur le sort des réfugiés africains et sud-américains.

Avec la présence de telles personnalités, on peut avancer que la cause de ces nouveaux immigrants avancera au pays. Roland Michener personnalise l'hospitalité canadienne depuis plusieurs années. Quant au cardinal Léger, on a tout dit sur l'exemplarité de ses fugues d'une société opulente aux territoires d'humains honteusement laissés pour compte.

Qui plus est, le parti pris de ce magnifique vieillard s'impose depuis que, d'est en ouest, certaines clameurs racistes, intolérantes ou excessivement tatillonnes se font entendre de la part de Canadiens

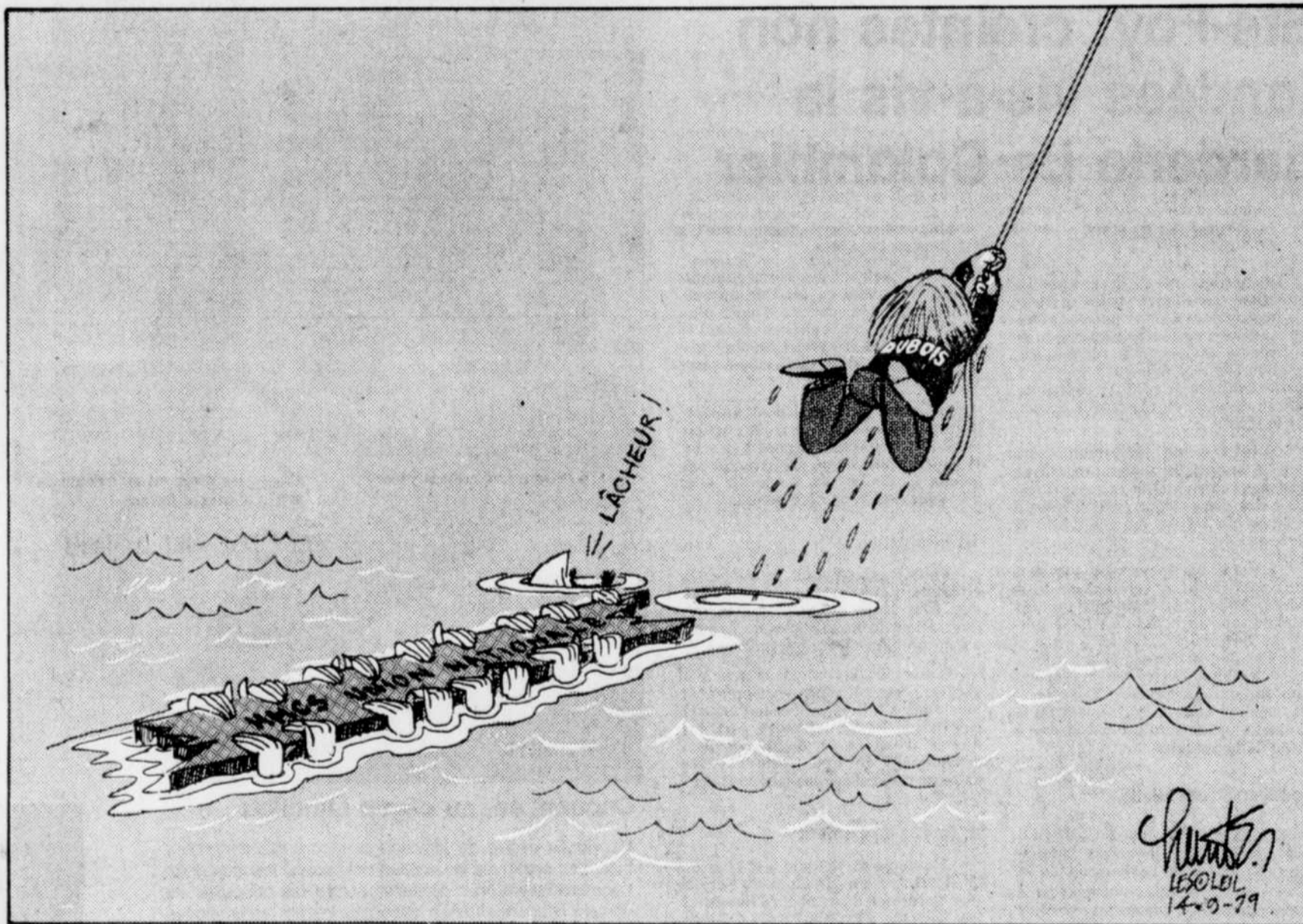
inquiets pour leur standard et qualité de vie, face à l'invasion soudaine de 50.000 Indochinois d'ici la fin de l'année.

Pendant que de pieux corps intermédiaires prennent peur devant la possibilité que le Canada blanc croule sous une avalanche d'étrangers de couleurs, des hommes politiques en quête d'une réélection commencent à brandir le spectre de sujets indésirables parmi ces futurs citoyens de nouvelle souche.

Le cardinal annihile ces objections de pacotille par une vibrante leçon de morale appliquée: "Je suis ici, dit-il, parce qu'il y a une humanité souffrante. Pour moi, il ne s'agit pas de savoir ce qu'elle pense mais si elle vivra demain! Appuyée par les rictus d'un homme impatienté, cette petite phrase rappelle aussi la petitesse d'un pays tellement nanti que son seul drame est la désunion alors que celui d'autres peuples consiste à quémander un repas.

Au Canada et au Québec, le 24 octobre prochain, se déroulera la Journée internationale de l'enfant pour sensibiliser les petits richards d'ici à la réalité de l'enfance ailleurs. Entre-temps le cardinal Léger n'aura pas assez de salive pour convaincre leurs parents que l'égoïsme de l'Occident ne soulage en rien la misère du Tiers monde!

Jacques DUMAIS



mot à mot

Les préceptes de M. Ryan pour le choix de ses candidats

M. Claude Ryan, chef du Parti libéral, a établi une série de préceptes destinés à servir de critères pour le choix des candidats libéraux. En voici une seconde et dernière partie.

■ Deux raisons incitent à un minimum d'attention et de vigilance:

a) l'homme public doit donner l'exemple des valeurs qui aident à maintenir et à promouvoir la qualité morale de son peuple;

b) la politique est un métier très dur, où l'on est exposé à des pressions incessantes. Ceux qui sont faibles à l'excès avant même d'y entrer risquent d'y trouver leur ruine.

Dans cette perspective, il faut viser à éviter les candidatures de personnes qui sont reconnues pour avoir une vie dissolue, qui n'ont aucun sens des responsabilités ou n'ont pas réalisé une certaine stabilité dans leur vie personnelle, professionnelle ou familiale. L'élément essentiel à retenir, c'est que notre parti ne saurait se fermer tout simplement les yeux sur les valeurs reliées à la vie privée de ceux qui sont appelés à le représenter auprès de nos concitoyens. Il doit au contraire se préoccuper de ces valeurs, tout en évitant de verser dans les inquisitions inhumaines et étouffantes;

8— des personnes aptes à jouer efficacement les divers rôles attendus du député. On est en droit de s'attendre, entre autres, à ce que la personne qui aspire au rôle de député soit capable de prendre position dans son comté sur les problèmes non seulement du comté,

mais aussi du Québec, voire du Canada.

En cas de défaite

9— des personnes capables de se débrouiller par elles-mêmes en cas de défaite à la prochaine élection. Il faut penser au long terme et voir plus loin que son nez. Toute personne élue une première fois accueille compréhensiblement le résultat avec optimisme. On est alors enclin à reporter à plus tard l'examen des problèmes de sécurité personnelle, car on imagine assez mal, dans l'euphorie de la victoire, que l'on pourrait être défait une prochaine fois.

Mais l'expérience enseigne que, faute d'avoir prévu ce genre de situation, le parti pourrait tôt ou tard se retrouver avec des candidats défaits qui seraient aux prises avec de sérieux problèmes de recyclage et à qui, faute de mieux, on se sentirait obligé d'attribuer des postes pour lesquels ces personnes auraient des qualifications plus ou moins discutables. Il faut prévenir dans toute la mesure du possible pareil écueil.

Afin de prévenir ce type de difficulté, il y aurait avantage à chercher des personnes qui aient assez de polyvalence et de débrouillardise pour qu'il puisse être clairement entendu avec elles qu'en cas de revers imprévus, le parti ne leur devra rien et s'attendra à ce qu'elles se recyclent elles-mêmes sans se plaindre que l'on aurait été ingrat envers elles.

Sous l'angle des principes, l'accès aux fonctions électives doit

demeurer ouvert à tous, sans distinction de fortune ou de rang social. En contrepartie, l'élection du patronage et de la médiocrité est une dimension tout aussi importante du problème. Il faut éviter de faire exprès pour créer des problèmes, là où l'on peut les éviter. Jusqu'à nouvel ordre, il doit être clair que le parti ne peut ni ne veut contracter d'engagements ou d'obligations d'ordre professionnel ou financier avec quelque candidat éventuel que ce soit. Nous devons chercher en priorité des candidats qui soient aptes à affronter sans tricherie et sans artifice les risques inhérents à la lutte électorale;

10— des personnes en bonne santé physique, morale et psychologique. Il se pose à ce sujet des problèmes de vérification pratiquement impossibles à résoudre par des codes quelconques. Il ne saurait être question par exemple d'exiger que toute personne qui veut se porter candidat à une convention se soumette au préalable à un examen médical. On doit d'autre part veiller par tous les moyens raisonnables à ce que les personnes appelées à représenter le parti aux élections soient des personnes en bonne santé physique, psychologique et morale.

Aux personnes qui sollicitent l'appui des militants, on ne devra pas hésiter à demander si elles peuvent garantir qu'elles ont la santé suffisante. On devra surtout leur faire voir clairement les exigences physiques de l'engagement politique. On doit insister également sur l'importance de l'équilibre psychologique et moral chez les candidats éventuels. De tous les

milieux, le milieu politique est l'un des plus sensibles aux moindres fluctuations des événements et de l'opinion. C'est l'un de ceux où l'on est exposé à recevoir les coups les plus durs. Il faut, pour y évoluer à l'aise, des personnes possédant un robuste équilibre psychologique et moral;

11— des personnes capables de se compléter les unes les autres au chapitre de la diversification des âges, des milieux sociaux, des compétences professionnelles, des sexes, des langues et des origines culturelles, etc. Il ne suffit pas que dans chacun des 110 comtés l'on procède honnêtement au choix des candidats de notre parti. Faute d'un minimum nécessaire de concertation et de planification, il pourrait trop facilement arriver que nous nous retrouvions avec une équipe de candidats provenant trop exclusivement d'un milieu donné. L'équipe de candidats mise de l'avant par le parti devra au contraire être un reflet le plus fidèle possible de la population du Québec dans ses manifestations variées.

Chaque parti doit évidemment tenir compte de ce qu'il est. Ainsi, un parti composé majoritairement de citoyens appartenant aux classes moyennes (comme c'est probablement le cas pour le PLQ) fera naturellement une place généreuse à des candidats émanant de ce milieu. Il n'y a rien de mal à cela, tout au contraire. Mais un parti doit viser à parler et agir au nom de l'ensemble de la population. A l'occasion d'une élection générale, il doit aussi viser à corriger certaines lacunes dont il peut souffrir au chapitre de la représentativité. Si

par exemple le parti est faible dans les milieux ouvriers, il devra profiter de l'élection générale pour tenter de présenter un certain nombre de candidatures susceptibles d'attirer la sympathie des milieux ouvriers; ce genre d'opération conservera toutefois un caractère artificiel chaque fois qu'on y recourra seulement en période d'élections, et il faudra veiller à ce que le travail de rapprochement avec les milieux dont nous sommes éloignés commence bien avant le déclenchement des élections.

Au chapitre de l'âge, il faut viser en principe à recruter des candidats qui soient dans la force de l'âge, c'est-à-dire âgés de 35 à 55 ans, avec accent sur les candidats ayant entre 35 et 45 ans. Il sera bon de compter un certain nombre de candidats ayant plus de 55 ans ou moins de 35 ans. Mais leur nombre devra rester limité, vu les exigences du métier d'homme politique au chapitre de l'effort physique et de l'endurance d'une part, au chapitre de la maturité et de l'expérience d'autre part. On ne saurait trop souligner également l'importance d'une bonne représentation de l'élément féminin dans l'équipe de candidats du parti. On n'ose avancer de chiffre ou de proportion. Mais cette représentation devra aller au-delà du "tokenism" habituel. Elle devra aussi respecter l'ensemble des critères énoncés dans cette note et ne pas procéder seulement du principe qu'on choisit des candidates féminines parce qu'il est bien porté d'avoir des femmes. Signalons enfin l'attention spéciale que le parti devra porter au choix de candidats capables de

représenter avec compétence et autorité les milieux anglophones et les milieux ethniques. Il nous faut vraiment trouver dans ces milieux des leaders naturels, reconnus et acceptés comme tels par leur communauté respective. Dans le cas des communautés ethniques, en particulier, il faudra un effort spécial de planification pour éviter que leur désir légitime d'une représentation directe à l'Assemblée nationale ne soit noyé sous les données brutales d'une carte électorale qui ne leur donne à peu près nulle part autre chose qu'une importante voix minoritaire au chapitre;

12— des personnes capables de comprendre et d'accepter les structures, les statuts et règlements, ainsi que le programme et la discipline du parti. Il n'est pas essentiel, pour être un bon candidat, d'avoir toujours vécu dans les structures du parti et d'en connaître tous les recoins. Il ne faut pas être plus rigoriste dans le choix des candidats, à cet égard, que le parti tout entier ne le fut il y a à peine un an et demi pour le choix de son chef!

Le parti devra désormais assurer chaque année son financement et son recrutement par l'intermédiaire d'associations de comté solidement enracinées dans tous les coins du comté et y faisant un travail de base fondé sur le contact personnel et immédiat avec les citoyens. Un futur député qui ne serait aucunement intéressé ou apte à ce genre de travail aurait-il des chances d'être heureux et efficace?

Au pénitencier de la C.-B.: éviter le pire



—9—

Même si depuis deux ans, la situation s'est quelque peu améliorée au pénitencier de la Colombie-Britannique, il n'en reste pas moins que les dirigeants de cette institution tentent encore d'éviter le pire.

par Peter KINSEY

VANCOUVER (PC) — Fermer le pénitencier de la Colombie-Britannique ne résoudrait pas les problèmes qui ont provoqué les émeutes et prises d'otages que l'on y a déplorées, dit le Dr Guy Richmond, qui a passé la plus grande de sa vie à travailler dans des prisons.

Il prévoit beaucoup d'agitation, beaucoup de troubles, après le déménagement de la population du "pen" centenaire de New Westminster à la nouvelle Kent Institution à Agassiz, à 100 kilomètres à l'est de Vancouver.

"Beaucoup de prisonniers n'aiment pas ça, et le personnel devra prendre sur lui pour éviter le pire", dit-il dans une interview.

Les deux institutions sont à sécurité maximum.

M. Richmond dit que les prison-

niers qui seront transférés à Kent — il y en a depuis le 1er août — pensent qu'ils recevront moins de visiteurs parce que ceux-ci devront franchir de plus longs trajets. Et il pense aux projets de travaux.

A l'en croire, la plupart des détenus du "pen" de la C.-B. ont perdu tout cœur au travail parce que le pénitencier n'a pas eu de bon projet depuis des années, de sorte que si, à Kent, on ne fait rien "pour intéresser les prisonniers ou répondre à leurs besoins émotifs", il y aura des troubles.

Le pénitencier de la C.-B. a eu plus que sa part de violence au cours des années, et l'autorité carcérale en connaît des raisons.

Emeutes et prises d'otages ont autant de raisons que ceux qui en prennent l'initiative, disent les "officiels", mais on peut tirer des conclusions générales.

En général, il y a explosion quand les prisonniers ont le sentiment qu'ils n'obtiennent pas ce qu'ils méritent, ou parce qu'ils veulent aller "au plus direct" pour faire avancer les choses.

Question d'ambiance

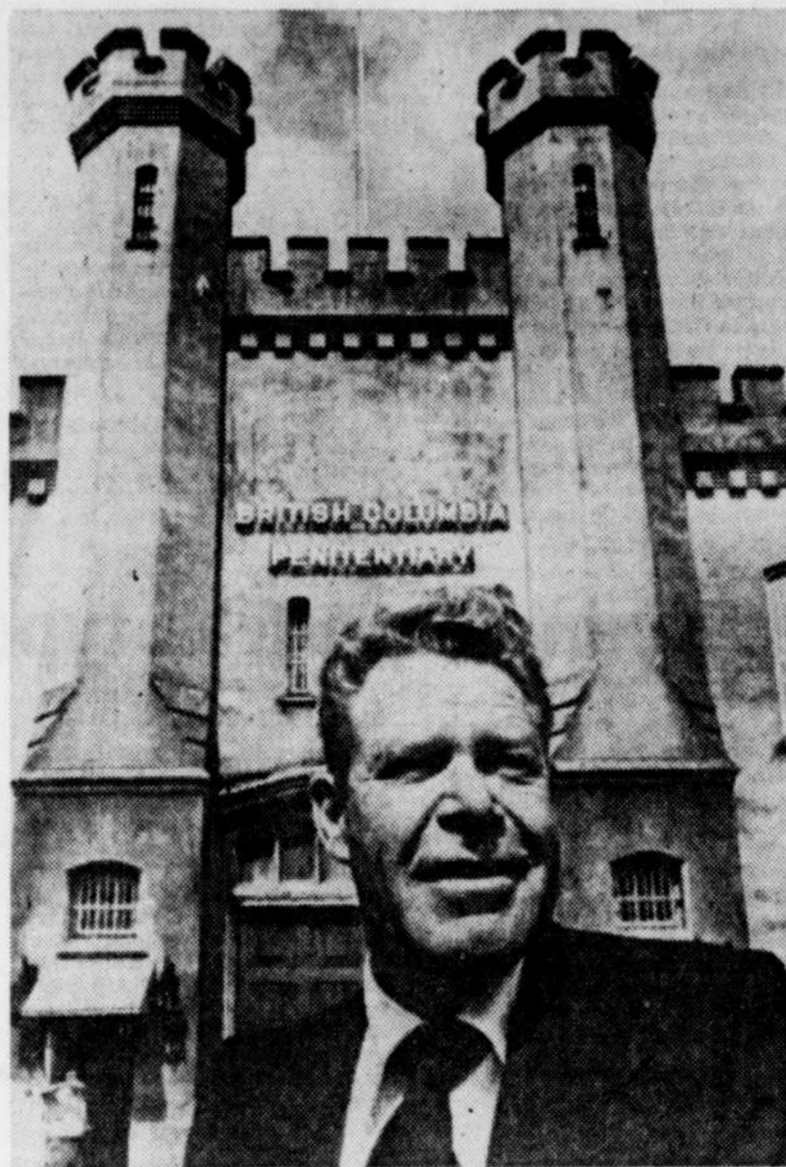
Des critiques du vieux pénitencier blâment son âge.

"On a des raisons de croire que l'ambiance physique y est pour beaucoup dans le mauvais comportement dans une institution".

Il pense, comme bien d'autres, que le petit nombre de la population carcérale génère "moins de chaleur".

M. Jack Stewart, porte-parole du Service pénitentiaire canadien, parlant des causes d'émeutes et de prises d'otages dans les prisons, déclare: "Les unes sont personnelles, d'autres expriment la volonté de réformes; il en est aussi de superficielles, frivoles; mais pas toutes".

Pour M. Stewart, certaines



Le directeur du pénitencier de la Colombie-Britannique, Herb Raynett.

prises d'otages au "pen" de la C.-B. n'avaient que des fins publicitaires.

"Les prisonniers étaient préoccupés de leur "image" publique... Ils savaient comment se présen-

ter dans les communiqués et conférences de presse.

Il est bien d'accord qu'émeutes et prises d'otages visent un but, mais il pense que l'on s'en sert trop souvent pour éviter la "filière" normale.

Selon M. Keltner, une discipline sévère dans les prisons soulève des problèmes au lieu d'assurer un meilleur contrôle.

"La répression et la fermeté provoquent plus de violence. Si nous essayons de donner au détenu le sentiment de sa dignité, nous en faisons ou refaisons un être humain".

Voulez-vous mettre fin aux émeutes et aux prises d'otages? demande M. Stewart.

"Il y a un moyen bien simple: gardez chaque individu enfermé 24 heures par jour". Mais ce n'est évidemment pas une solution, ajoute-t-il.

"Je suis sûr que les gens nous critiqueront beaucoup quand ils verront Kent, qui ne ressemble pas du tout au "pen" de la C.-B.

"On nous critiquera probablement parce que nous serons allés trop loin dans l'autre direction pour que les prisonniers se voient comme des êtres humains et jouissent de quelques agréments de la vie.

Changer d'ennemi

L'atmosphère est maintenant meilleure au "pen" de la C.-B., disent des gens qui y sont impliqués.

"Il y a un manifestement moins d'hostilité entre les détenus et le personnel", déclare entre autres M. Richmond.

Le directeur du conseil de discipline, organisme qui remplace le tribunal du directeur, est d'accord que les tensions sont réduites.

"Il y a eu moins de causes (disciplinaires) en ces deux ou trois derniers mois qu'au début", selon M. Clive Rippon, avocat de Victoria.

On pourrait peut-être attribuer cela au départ de quelques "durs" s'il n'en était arrivé d'autres.

"Une chose que nous avons réussie, je pense, c'est d'enlever au directeur l'odieuse des punitions. Il est l'ennemi — comme tout le personnel — des prisonniers, mais au moins ce n'est pas lui qui distribue les punitions".

Le conseil de discipline fut établi en janvier 1978 en conséquence des recommandations d'un sous-comité parlementaire qui enquête sur les prisons fédérales.

"Nous sommes dans une certaine mesure plus durs que le directeur", dit-il. Les prisonniers s'en rendent bien compte, mais je pense qu'ils nous croient justes aussi".

Demain: la violence dans les pénitenciers.



Une rentrée judiciaire terne...

Le Soleil, Jean-Marie Villeneuve

Une rentrée judiciaire terne et discrète...

Commentaire de J.-Claude Rivard

Il n'y a pas si longtemps, le début d'une année judiciaire était souligné par la procession en toge des juges et des avocats dans les rues du Vieux-Québec avec célébration de la messe du Saint-Esprit, par le Cardinal.

Caricaturées et jugées désuètes, la "procession des cornilles" et la "messe rouge" n'existent plus. Mais ces traditions presque séculaires ne sont pas mortes car elles pourraient revivre ces prochaines années, selon les indications données, en fin de semaine, lors de la "rentrée" des tribunaux, par le juge en chef associé de la cour supérieure, Mme Gabrielle Vallée.

Une "cérémonie d'inauguration de l'année judiciaire" en tenait lieu, en fin de semaine, comme ce fut d'ailleurs le cas en 1978. L'an dernier, l'événement fut fracassant. Devant une foule massée dans la salle des assises, le politologue Léon Dion y dénonça l'ingérence du pouvoir législatif et exécutif sur le judiciaire. Il apporta même des suggestions concrètes pour remédier aux problèmes.

En fin de semaine, ce fut beaucoup moins éclatant. Des agents de sécurité armés, portant la veste, gants blancs épaulettes et cordons, montaient certes la garde de façon solennelle devant le bureau du juge en chef associé de la cour supérieure et devant la porte de la salle des assises. Il y avait certes une importante galerie d'invités: le Cardinal, le ministre québécois de la Justice et un sénateur ministre représentant l'homologue fédéral. Il s'y trouvait le bâtonnier de Paris, le bâtonnier-général du Québec et le bâtonnier de Québec, le doyen de la faculté de Droit. Aux premiers rangs, on remarquait les juges en chef (leurs associés ou leurs délégués) des Cours d'appel, supérieure, provinciale, des sessions de la paix et de la jeunesse.

Dans l'assistance une vingtaine de juges de la Cour supérieure portant la toge; quelques juges de la Cour d'appel, deux ou trois juges de la cour provinciale, quelques rares avocats. A notre connaissance, personne de la cour des sessions de la paix, des tribunaux administratifs et para-judiciaires (travail, transports, expropriation, mines, professions, etc.). A notre connaissance, aucun coroner, aucun substitut du procureur général; aucun officier de justice; aucun soutien administratif; un seul juge municipal: celui de l'Ancienne-Lorette!

Personne de la presse, sauf un seul journaliste!

Bref, il y avait, tout au plus, en tout, entre quarante et cinquante personnes.

C'était pourtant un vendredi, une journée de calme au palais de justice de Québec. C'était un jour où il n'y a pratiquement pas de cours à la faculté de Droit, un jour moins fébrile dans les bureaux d'avocats, un jour où les juges itinérants rentrent habituellement à Québec.

Désintéressement

Il serait difficile d'expliquer

autrement que par le désintéressement des juges et des avocats le climat terne de la dernière rentrée judiciaire. Mais y a-t-il cause à ce désintéressement?

Toujours vénérable derrière une barbe blanche qui masque bien ses 81 ans, l'ex-juge-en-chef de la cour supérieure, l'honorable Frédéric Dorion, est au rendez-vous. Il a du mal à constater que "les temps changent" quand on lui pointe la situation.

Vif et alerte malgré ses 75 ans, celui qui lui a succédé, l'honorable Eugène Marquis, se voit glisser à l'oreille: "Dans votre temps, c'était pas pareil". Sa réponse est simple: "Il fallait laisser la place à d'autres".

Du temps des honorables Dorion et Marquis des efforts particuliers ont été accomplis pour créer un climat harmonieux entre les membres de la magistrature, le barreau et les officiers de justice. Des efforts ont été créés pour éliminer le clivage existant entre juges de la cour supérieure et juges des autres cours, entre les "grands juges" et les "petits juges", entre la haute cour et les "basses cours".

Or, le climat semble actuellement se détériorer, plus spécialement depuis l'accession de Mme Gabrielle Vallée au poste de juge-en-chef associé.

Si, l'an dernier, la personnalité dominante de la "rentrée des tribunaux" fut le juge-en-chef du Québec Edouard Rinfret cette année, c'était celle de Mme Vallée.

Or, l'autoritarisme — parfois mal exprimé — de cette femme est présentement une source de contestation à travers tout le milieu judiciaire: chez les officiers de justice, chez les juges provinciaux, chez les juges même de la cour supérieure.

L'ex-directeur régional des greffes à Québec, Me Georges Lande, parlait volontiers de l'air-greux des prises de bec qu'il a eues avec elle, "dans un souci d'une meilleure administration de la justice".

Les relations de Mme Vallée avec la presse judiciaire ne sont pas des meilleures, surtout depuis janvier 1979. La presse semble désertier le palais de justice: ils sont actuellement trois chroniqueurs (deux pour LE SOLEIL); ils furent jadis jusqu'à huit.

Le protonotaire spécial Gérard Grenier, auquel le législateur a donné plusieurs des pouvoirs jadis dévolus à un juge de la cour supérieure, révèle souffrir d'une allergie marquée à l'égard du juge en chef associé.

Conclusion

La froideur, du moins apparente, et le manque d'enthousiasme qui a marqué le début de l'année judiciaire à Québec est peut-être le symptôme d'un grave malaise dans l'administration de la justice.

Ce malaise semble s'appeler leadership inadéquat au niveau de la cour supérieure, avec répercussion en chaîne de tous ses effets aux divers échelons de l'appareil judiciaire.



En septembre 1976, le pénitencier de la Colombie-Britannique a été saccagé. Bilan: \$1.5 million de dégâts.

La page des lecteurs



Une grosse journée pour la justice

M. le rédacteur en chef,

Après avoir lu l'édition du 8 septembre du SOLEIL, je me suis vraiment ouvert les yeux pour constater qu'il y avait là tout un amalgame de faits et d'opinions fort intéressants, parfois bouleversants, concernant l'état de la justice au Québec et à Québec, au point que, pour la première fois de ma vie, j'ai décidé d'écrire au journal quelques-unes de mes réactions.

Evidemment, les deux premières pages relatives à Louis-Albert Raymond constituent déjà une bonne entrée en matière. Je suis vraiment étonné qu'en première page on révèle son nom et son adresse, avec une brève biographie en deuxième page, alors qu'en page 4, l'éditorialiste parle éloquentement du respect des droits de la personne que la CECCO se doit de respecter. Je ne me porte pas à la défense du présumé "parrain", je ne veux que souligner cette contradiction et en profiter pour souligner également le sensationnalisme dont fait preuve ce journal dans cette grosse affaire où il y a un "caid", un présumé "parrain". Ce qui m'agace

le plus, au fond, c'est que ces titres accrocheurs semblent nécessaires pour intéresser les gens.

Je constate qu'un gros enjeu est disputé quant à l'efficacité de la justice (tiraillee entre des faits accablants contre le défendeur... et les manœuvres de ce dernier pour se défilier); réussira-t-elle (la justice) à rendre justice devant ce citoyen "sans travail" (mais aux loisirs pour le moins douteux) dont le seul crime reproché est d'avoir trimbalé avec lui d'innoffensives cartouches de gaz lacrymogène et un pengun (sans doute pour faire une plaisanterie à un copain).

Dans cet "épisode judiciaire", je souhaite bonne chance à l'indicateur, car il est probable que le "caid" ne tenait pas beaucoup d'acolytes à la gorge avec un billet de \$5,500 qui en a coûté \$8,654. Bonne chance aussi pour la chirurgie plastique.

En passant, malgré le sensationnalisme et l'utilisation sans explication du terme "bref de certiorari" (que même un journaliste du SOLEIL, appelé aujourd'hui, n'a pu

définir), j'apprécie le travail de messieurs Collard et Dubé.

En second lieu, je retiens les intentions louables du ministre Bédard qui, désirant à raison partir en guerre contre la violence, organise pour bientôt des colloques sur ce thème. J'y vais donc de mes opinions et suggestions. En bref, je crois que la violence prend ses racines dans notre propre violence individuelle et qu'il est indispensable, pour la faire diminuer, que chacun éveille sa conscience et agisse différemment par la suite. Pour éveiller les consciences, il faudra sans doute utiliser les techniques modernes de la publicité, afin d'atteindre tout le monde; au lieu d'autres scènes de violence (pour faire jouir le spectateur puis le culpabiliser), on pourrait simplement montrer les résultats de cette violence, de toutes violences: meurtre, coups, torture, combat sportif ou plus simplement, mais non moins bêtement, le parent qui bat son enfant ou le ridicule pour le "corriger". Bien que la responsabilité de cette campagne appartienne à l'Etat, je me demande si sa crédibilité ne serait pas accrue en étant

parrainé par un organisme plus neutre et plus populaire.

Troisièmement, le démantèlement d'un important réseau de prostitution a retenu mon attention. D'abord parce qu'il constitue un pas notable pour sortir de la stagnation hypocrite officielle de la police face à ces milieux, ensuite parce que j'ai bien rigolé en constatant que les policiers ont découvert dans l'alcové d'une prostituée... un autre "policier" qui venait tout juste de s'identifier après avoir versé \$70.

J'ai été par ailleurs choqué, mais non surpris, de constater, dans l'affaire Raymond, qu'encre une fois des témoins et des policiers ont été menacés, consacrant le règne de la terreur qui est l'arme fondamentale de la pègre.

Je ne manquerai pas de suivre les comportements de la justice et je souhaite que ce journal éveille encore davantage chez d'autres lecteurs, le désir d'en faire autant.

André Girardeau
psychologue
Québec

Le boul. Saint-Cyrille, vraie piste de course

Encore cette année, on a laissé s'ouvrir la piste d'accélération du boulevard Saint-Cyrille est ouest. Les activités ont débuté à la fonte des neiges, le printemps dernier, et se termineront au début de l'hiver prochain.

Tous les experts sont d'avis que le clou de la saison s'est déroulé dans la nuit du 27 août dernier. Un pilote, sans peur et sans reproche (mais avec voiture) a tenté la difficile épreuve de rouler à 140 km sans rater un feu vert entre la rue Turnbull et la rue Des Erables.

Et il a réussi! Après son remarquable exploit, et selon des sources dignes de foi, les contrôleurs de l'aéroport de Sainte-Foy lui ont donné la permission de se poser une dizaine de mètres après la rue Belvédère.

Autre fait marquant de la saison: le numéro du "crissant crissement des pneus". Celui-ci eut lieu durant une nuit du mois de juillet. Il s'agissait de partir à toute allure au feu vert de la rue Des Erables, d'avoir atteint la vitesse maximale

à la hauteur de Bourlamaque et, à cet endroit, d'appliquer les freins pour que le bolide ne dépasse pas la rue Cartier (une distance d'environ 200 mètres). Une seule ombre au tableau: des policiers ont malheureusement arrêté les pilotes une trentaine de minutes seulement après le départ; nous en étions au neuvième essai.

Voici maintenant, amis sportifs, un aperçu des activités régulières: le concours du crissement des pneus, le spectaculaire démolition des "minounes" aux intersections de Saint-Cyrille-Cartier et de Saint-Cyrille-Bourlamaque (si vous êtes chanceux, vous verrez parfois une voiture de la sûreté municipale se faire démolir), brûler un feu rouge sans tuer un piéton (en cette Année de l'enfant, il est dommage qu'aucun d'eux n'ait été encore la victime du concours), défoncer les voitures stationnées, etc...

Le spectacle est si varié qu'on ne vous conseille pas d'apporter vos chaises mais de louer un appartement qui donne sur la piste Saint-Cyrille. Les services ne manquent pas (épicerie, pharmacie, etc.) et on parle même d'ouvrir bientôt une clinique pour traiter les personnes qui deviennent sourdes ou qui font des crises de nerfs. On demande aux spectateurs de ne jamais traverser la piste Saint-Cyrille, même si un feu vert donne la priorité, parce qu'on ne peut prédire l'humour des coureurs ainsi que l'heure à laquelle ceux-ci sortent des bars.

La saison tire à sa fin. Nous vivrons sûrement, je l'espère, d'autres palpitantes et vrombissantes nuits blanches avant les prochaines neiges. Amis sportifs: VROUM-VROUM!

Guy Giguère
Québec

M. Ryan, le portrait type du réactionnaire

M. Ryan,

Vous incarnez le portrait type du réactionnaire au Québec. Vous êtes incapable de proposer un plan original et positif aux Québécois pour qu'ils puissent vivre égaux avec les CANADIENS. Par contre, vous vous opposez avec entêtement à la souveraineté-association, projet typiquement québécois qui veut en définitive que le Québec vive d'égal à égal avec le Canada.

Le fédéralisme canadien, pensé et fait d'abord pour les CANA-

DIENS est un lent processus de destruction des francophones et du Québec. Alors, pourquoi poursuivez-vous vos illusions de réactionnaire en faisant semblant de chercher à raccommoquer ou rapécher la désuète constitution canadienne? Vous ne savez pas quoi changer dans le système boiteux actuel et vous complotez déjà d'aller quêter la réaction des CANADIENS à vos futures (nouvelles?) réformes constitutionnelles. Votre pèlerinage de conquis chez nos conquérants va constituer un comportement rétrograde et indigne d'un politicien

québécois qui se dit être guidé par la main de Dieu... Vanité et démagogie! Votre démarche politique est une misérable duperie.

M. Ryan, vous fourrez votre nez dans la politique active par opportunisme, non pour épanouir le Québec, mais pour condamner par jalousie et par vengeance notre premier grand leader national, l'Honorable René Lévesque, premier ministre du Québec, élu démocratiquement en 1976. Vous mettez votre vanité de politicien arriviste à vouloir gagner des élections partielles, mais vous n'élaborez aucun plan constructif pour aider les Québécois à mieux vivre en Amérique du Nord.

Les fédéralistes sont passifs devant le Québec en crise de justice nationale. Mais ils deviennent vite agressifs comme des loups traqués quand ils entendent parler d'autodétermination et de souveraineté politique du peuple québécois. Ils essaient par leur chantage et leurs mensonges d'étouffer la créativité

des Québécois. Voulez-vous justifier, ils instituent par nervosité la Commission Pénin-Roberts, l'Enquête Macdonald sur les crimes de la GRC en terre québécoise; ils inventent des comptes économiques, des réformettes dignes de la stérilité de leurs auteurs.

C'est cela qu'a fait Trudeau durant ses derniers rôlements comme premier ministre essouffé du Canada fêlé. C'est cela que vous balbutiez depuis votre élection opportuniste à la tête (?) du PLQ. Vous allez essayer de convaincre vos admirables suiveurs d'accepter vos jongleries lors de votre congrès de réactionnaire de février prochain (?). Pourquoi avez-vous retardé ce congrès, sinon pour mieux camoufler votre impuissance politique?

Au fond, M. Ryan, vous êtes déjà un vieux politicien stérile, car vous n'avez rien à proposer aux Québécois. Les Québécois fédéralistes jouent perdants.

Un Québécois gagnant,
Jean-Louis Jobin, professeur

La pièce de Clémence

Dans votre édition du lundi 27 août 1979, trois dames faisaient connaître leurs doléances concernant la pièce de Clémence, au théâtre d'été du Lac-Beauport.

Il aurait été préférable, pour ces dames, de lire d'abord dans l'une de vos éditions du samedi, début juin, l'article qui avait été savamment préparé concernant tous les théâtres d'été avec le nom de chaque pièce, l'horaire et bien entendu le prix de chacun, sur semaine et la fin de semaine. Il était toujours possible, lors des réservations, de demander le prix. Ça se fait encore de nos jours, demander avant d'acheter!

Il s'agit d'un théâtre d'été, donc il ne faut pas s'attendre au grand confort du Grand Théâtre, d'autant plus que là également, la place pour les jambes laisse à désirer. Quant au fait de devoir tasser la tête à gauche ou à droite pour mieux voir, les points de vente des billets (Jato et Grand Théâtre) possédaient un diagramme de la salle et permettaient de mieux choisir ses billets en conséquence.

La pièce de Clémence, comme n'importe quel spectacle, laisse toujours des passages qui ne peu-

vent plaire à tout le monde, mais il faut quand même dire que l'ensemble est excellent. Les spectateurs rient de bon coeur et s'amusent autant que les comédiens qui jouent sur la scène. Il ne faut pas passer sous silence le grand talent de chacun de ces comédiens et la façon coutumière de jouer. Avouez, Mesdames, qu'il y a certainement des scènes de Catherine Bégin qui vous ont fait rire aux larmes! Il en est de même d'Albert Millaire, de Lucille Saint-Cyr et de Maryse Pelletier. Avouez, Mesdames, que si vous êtes restées jusqu'à la fin, vous vous êtes bien marrées grâce à ces grands comédiens!

Vos récriminations concernant le prix de la limonade trop sucrée et de 4 onces de Seven-Up... il vous était toujours possible de vous rafraîchir avec un bon verre d'eau non polluée de notre localité!

Il ne faut pas toujours voir le côté négatif des choses, il faut aussi savoir apprécier à sa juste valeur le côté positif, et se dire qu'on a pu ce soir-là "prendre un bon coup" d'air naturel non pollué et voir évoluer devant soi des comédiens qu'on admire à la télévision.

Francine Morneau
Lac-Beauport.

"La pomme se venge"

Gouvernement du Québec
Ministère de l'Agriculture
Service de la main-d'oeuvre agricole

Chers membres en règle du paradis terrestre...

J'ai pris connaissance dans un grand quotidien de la région de Québec, d'une annonce payée par votre ministère, invitait les personnes intéressées à venir cueillir des pommes dans la région de Mont-Royal. J'ai téléphoné au numéro indiqué et on m'a répondu que l'on engageait seulement les hommes, pourquoi?

Eh bien à cause des dorts qui sont "organisés" en fonction des "organes" mâles seulement. Vous savez, ça n'a pas tellement changé depuis la création, on place encore

souvent de nos jours le sexe d'Eve en quarantaine...

Et puis, est-il vrai que toutes les annonces publiées sous cette rubrique sont assujetties à la loi 50 et par le fait même les emplois annoncés s'adressent aussi bien aux hommes qu'aux femmes? (Faudrait bien vérifier l'esprit de la loi autant que la lettre).

Mais en attendant vos amendements, moi je m'en vais cueillir mes pommes dans l'ouest canadien, parce que là-bas, il y a des dorts pour les hommes et les femmes...

Sincères salutations et à l'an prochain bandes de petits serpents va.

Jocelyne Marquis
Limoulu, Québec

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions doivent être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées.

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitee. "Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206"

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)
647-3333

RENSEIGNEMENTS **REDACTION**
647-3233 647-3394

La Caisse populaire St-Pie X,
2400, rue Maufils
Québec.

APPEL D'OFFRES Mezzanine et Rénovations

Le Propriétaire: La Caisse populaire St-Pie X.
L'Architecte: E. Henri Talbot, architecte.
Ingénieurs: Dupuis, Côté & Ass., ing.-cs.
Charpentier: Gilbert, Bourassa, Gagné, Morin & Ass. Ltée., Gr.-C.
Ingénieurs: Gilbert, Bourassa, Gagné, Morin & Ass. Ltée., Gr.-C.
Mécanicien: Electricité.

La Caisse populaire St-Pie X demande des soumissionnaires pour ajouter, à l'intérieur de son local actuel, une MEZZANINE en charpente d'acier, pour des bureaux et autres aménagements de son local actuel, situé au 2400, rue Maufils, à Québec. Seuls les soumissionnaires ayant leur place d'affaires dans le Québec et ayant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs généraux et sous-traitants, seront admis à soumissionner. Toutes ces personnes ou entreprises devront avoir une expérience pertinente dans ce genre de travaux et des spécialités qui les complètent.

Les plans, devis, détails et documents contractuels, formules et informations nécessaires pourront être obtenus au bureau de l'architecte E. Henri Talbot, au 2392, av. Vieux-Moulin, Beauport, secteur Giffard, à compter de 14 heures, (2h p.m.), le 11e jour du mois de septembre 1979, contre un dépôt de \$100, qui sera remboursable au soumissionnaire, en autant qu'il retournera, à l'architecte, 10 jours après l'ouverture des soumissions, dans le même bon état de propreté et absolument intact et sans écriture, marque ou autres signes, des documents qu'il a reçus de ce dernier, le tout à sa satisfaction.

GARANTIE DE SOUMISSION

Les soumissions devront être accompagnées d'un chèque visé établi à l'ordre de la Caisse populaire St-Pie X, représentant 10% du montant global de la soumission, ou d'un cautionnement de soumission de la même valeur en faveur de la Caisse populaire St-Pie X, bon pour une période de 30 jours, à compter de la date de l'ouverture des soumissions.

Le soumissionnaire devra inclure, avec sa soumission, une lettre d'intention emise par une personne autorisée à se porter caution judiciaire, confirmant que si le contrat est accordé et accepté, elle émettra un cautionnement d'exécution et un cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services, chacun pour 30% du prix du contrat accordé.

Toutes les soumissions devront être préparées en trois exemplaires identiques signés et misos dans une enveloppe cachetée et adressée à la Caisse populaire St-Pie X, au 2400, rue Maufils, dans la Ville de Québec, avec mention: "Soumission pour Mezzanine et Rénovations". Ces soumissions seront reçues jusqu'à 15 heures, le 11e jour du mois d'octobre 1979, aux bureaux de la Caisse populaire St-Pie X et ouvertes le même jour, à 30 heures, au même endroit.

La Caisse populaire St-Pie X ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

SPECIALITES:
Plomberie, Chauffage, Electricité, Ventilation, Vitrerie, Aluminium, etc.

Les soumissionnaires seront responsables des choix de leurs sous-traitants, tant pour leur solvabilité, expérience et compétence, que pour le contenu de leur soumission.

Les sous-traitants devront déposer leur soumission au Bureau des Soumissions Déposées de Québec, avant 15 heures, le 9e jour d'octobre 1979, accompagnée d'un chèque visé au montant de 10% de leur soumission, fait à l'ordre de la Caisse populaire St-Pie X, ou d'un cautionnement de soumission établi au même montant, valide pour 60 jours de la date de l'ouverture des soumissions, émis par une compagnie autorisée à se porter caution judiciaire. Cette garantie sera transférée à l'entrepreneur adjudicataire en rapport avec le cautionnement d'exécution et le cautionnement des obligations pour gages, matériaux et services. - (Voir instructions aux soumissionnaires, au cahier des charges).

La Caisse populaire St-Pie X,
Eddy Dutil
Directeur

Appel d'offres

Gouvernement
du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
9174	1 363 800 litres émulsion asphaltique	Usine du Fabricant
9175	681 000 litres bitume liquide mc 250 en vrac	Usine du Fabricant
Clôture des soumissions: 25 septembre 1979 à 15 h		
9171	460 200 gallons d'huile à chauffage no 1 et no 2	Différents endroits
Clôture de la soumission: 16 octobre 1979 à 15 h		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:
Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement,
Bureau des Appels d'offres,
1155 rue Clarendon, 4e étage, Québec, Qué., G1R 4K8.
Tél.: (418) 643-8438

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Guimet

Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche

Projet 6341-06-79-2066 — Construction d'une aire de baignade au Camping de Pointe aux Cascades, cité Soulange.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 14 septembre 1979 par remise d'un montant de 10 \$ en argent comptant, soit un chèque

visé ou un mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Edifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec, (téléphone: 418-643-2210) ou Direction des Opérations Régionales, Service de l'Équipement, 5075, rue Fullum, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, 16e, Edifice «Place de la Capitale», 150 est, boul. St-Cyrille, Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche au montant de 30 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 15 000 \$, ou obligations conformes aux exigences 15 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:
Vendredi, le 5 octobre 1979 à 15:00 heures.
Jacques Lefebvre
Sous-ministre adjoint

Projet 6341-06-79-2065 — Construction d'une aire de baignade au camping de Côteau-Landing, Cité Soulange.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs généraux et les entrepreneurs spécialisés détenteurs d'un permis adéquat de la Régie des Entreprises de la Construction du Québec, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 14 septembre 1979 par remise d'un montant de 10 \$ en argent comptant, soit un chèque visé ou mandat-poste (non remboursable) fait à l'ordre du Ministre des Finances.

La vente des documents est faite aux adresses suivantes: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Edifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec, (téléphone: 418-643-2210) ou Direction des Opérations Régionales, Service de l'Équipement, 5075, rue Fullum, Montréal.

La réception des soumissions sera faite à l'adresse suivante: Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Direction des Services Techniques, Edifice «Place de la Capitale», 16e étage, 150 est, boul. St-Cyrille, Québec.

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal et du Québec.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche au montant de 30 000 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministre des Finances au montant de 15 000 \$ ou obligations conformes aux exigences 15 000 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:
Vendredi, le 5 octobre 1979 à 15:00 heures
Jacques Lefebvre
Sous-ministre adjoint

Ministère des Transports

Projet 290-0117-9 — Terrassement et gravelage sur la route 169 (secteur ouest) dans la municipalité de Roberval, comté de Roberval. Longueur: 0,33 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de la Construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5 000 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$7 000,00 ou chèque visé: \$3 500,00 ou obligations conformes aux exigences: \$3 500,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 heures
le mardi, 2 octobre, 1979.
Le sous-ministre
Hugues Morrissette

Projet 434-0106-9 — Terrassement et gravelage sur le chemin du 10e rang ouest dans la municipalité de Princeville paroisse, comté d'Arthabaska. Longueur: 7,162 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de la Construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$10 000 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$59 000,00 ou chèque visé: \$29 500,00 ou obligations conformes aux exigences: \$29 500,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:
15:00 heures
le jeudi, 11 octobre, 1979.
Le sous-ministre
Hugues Morrissette

Obligations Pour tout d'épargne renseignement, du Canada téléphonez à Dominion Securities 529-3393

économie

Plusieurs sommets prévus pour l'automne

par Pierre MARTEL

Le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques aura du pain sur la planche au cours de l'automne. D'octobre à février, il a préparé cinq sommets sous-sectoriels dans l'agro-alimentaire, le sommet sur la coopération, le sommet sur le tertiaire-moteur et le colloque sur l'avenir de la concertation.

Jusqu'à présent les dates des cinq sommets sous-sectoriels de l'agro-alimentaire sont établies. Il reste à déterminer l'endroit où se dérouleront les mini-conférences.

Les mini-sommets de l'agro-alimentaire seront ceux de l'agrocéréales (25 et 26 octobre), l'agro-boeuf (8 et 9 novembre), l'agro-volaille (13 et 14 décembre), agro-lait et produits laitiers (24 et 25 janvier) et agro-fruits et légumes (14 et 15 février).

Selon le directeur du secrétariat, M. Gilles Châtillon, les cinq rencontres sous-sectorielles font suite à des demandes formulées principalement par les producteurs lors du sommet sectoriel sur l'agro-alimentaire.

Coopération

Quant au sommet sur la coopération, la date n'est pas encore déterminée. Cependant, il est acquis que la rencontre se fera vers la fin de novembre. Quant à l'endroit, on hésite présentement entre le Saguenay, Lévis ou Montréal.

Selon M. Châtillon, on en saura

plus long à partir du 25 septembre. En effet, c'est à cette date que les tables de concertation inter-ministérielles et sectorielles, mises sur pied par le gouvernement et le monde coopératif, doivent produire leur rapport d'étape au Secrétariat permanent des conférences socio-économiques.

D'une durée de trois jours, le sommet sur la coopération devrait entraîner la prise de décisions importantes, selon M. Châtillon.

Tertiaire-moteur

Encore là, les dates précises de la tenue du sommet sur le tertiaire-moteur ne sont pas établies définitivement. On pense que la rencontre aura lieu au début de décembre à Montréal.

Pour les profanes, soulignons, au passage, qu'on entend par "tertiaire-moteur" le groupe d'industries de services ayant un effet multiplicateur sur les industries secondaires. Ce sont les industries oeuvrant dans les domaines de la recherche, de l'innovation, du financement, des services à l'exportation, les sièges sociaux et les bureaux d'ingénieurs-conseil.

Le sommet, qui s'adresse principalement à Montréal, réunira les agents économiques suivants: Chambre de commerce et Board of Trade, des maires de banlieue et des représentants de la ville de Montréal, le monde syndical et le gouvernement.

Du début à la fin, la préparation du sommet est sous l'entière responsa-

bilité du Secrétariat des conférences socio-économiques. D'ailleurs, le 5 octobre, le secrétariat déposera le projet de conférence aux parties invitées au sommet.

L'avenir du dialogue

Finalement, vers la mi-janvier, les principaux agents économiques et le gouvernement auront l'occasion de se pencher sur l'avenir du dialogue. Ce sera l'occasion d'étudier le phénomène de la concertation. Le gouvernement et ses partenaires verront les possibilités d'améliorer la formule utilisée, soit les conférences socio-économiques.

La rencontre pourrait également servir à créer le Conseil économique et social du Québec tel que préconisé dans l'énoncé de politique économique intitulé "Bâtir le Québec".

Intérêt

Par ailleurs, le Secrétariat permanent des conférences socio-économiques vient de publier son 28e rapport en deux ans. Il s'agit du rapport sur le sommet de Montebello qui a eu lieu en mars 1979.

Le directeur général du secrétariat souligne d'ailleurs que ce document a suscité beaucoup d'intérêt dans les milieux de l'enseignement. "A des fins d'étude, quelque 1,500 étudiants et de nombreux enseignants, ayant suivi les délibérations de Montebello, ont demandé par courrier de recevoir un exemplaire du document", de préciser M. Châtillon.

SODEBEQ débute avec un fonds de \$1 million

par Jean-Paul GAGNE

La Sodeq de Québec a été lancée hier. Elle porte le nom de SODEBEQ INC. et son capital autorisé est de deux millions d'actions ordinaires.

Au moment de ce lancement annoncé hier par le président de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métropolitain, M. Jean Lambert, environ \$1 million avait déjà été souscrit par sept institutions ou groupes d'institutions financières, soit les caisses d'épargne, les caisses populaires, la Banque Canadienne Nationale, l'Unique, la SSQ, La Laurentienne, la Fiducie du Québec.

Comme l'émission dont on a annoncé, hier, la vente pourra atteindre un maximum de \$1,25 million, cela signifie qu'il restera environ \$250,000 qui pourront être souscrits par des particuliers.

M. Lambert a expliqué qu'il préférerait que des institutions s'engagent d'abord de façon à assurer la crédibilité de la Sodeq et à la doter au départ d'une mise de fonds significative.

M. Lambert, qui est aussi vice-président de Grenier, Ruel, Inc. a affirmé qu'il s'attendait à ce que la Sodeq retourne rapidement devant

la Commission des valeurs mobilières pour faire autoriser une nouvelle émission d'actions puisque la présente émission sera vraisemblablement insuffisante pour combler toutes les demandes.

Un investissement dans une Sodeq est devenu plus attrayant cette année du fait que le gouvernement québécois a créé la Régime d'épargne actions.

Ainsi, un particulier qui est disposé à investir \$1,000 dans une Sodeq (celle de Québec ou une autre) aura droit à deux avantages fiscaux: 1 — d'une part, il pourra recevoir un crédit d'impôt représentant 25 pour 100 de son investissement, soit \$250; d'autre part, il pourra déduire de son revenu imposable son investissement de \$1,000; si ce contribuable est imposé à un taux de 20 pour 100 au niveau provincial, il pourra diminuer son impôt à payer de \$200. Le gain fiscal total est de \$450 sur un investissement de \$1,000; en d'autres termes, l'investisseur détiendra des actions qui vaudront \$1,000, mais qu'il aura payé \$550 seulement.

La Sodeq de Québec aura comme objectif d'investir dans le capital de risque des petites et moyennes entreprises manufacturières de la région de Québec. Sodebec Inc.

entend également développer un volet de conseil en gestion de façon à aider les PME dans la gestion; à cette fin, la Sodeq entend obtenir un siège au conseil d'administration, a expliqué M. Vincent Marceau, l'un des requérants de la Sodeq de Québec.

La souscription des actions de Sodeq peut se faire à partir de maintenant. Les trois agents souscripteurs de la Sodeq sont MM. Jean Lambert, Vincent Marceau, président de Photo Québec Inc., et Pierre Martin de l'étude légale Martin, Dumas, Baré et Alain.

Comme le siège social de Sodeq sera situé au 17 rue Saint-Louis à Québec, qui est aussi le siège de la Chambre de commerce et d'industrie du Québec métro, c'est là que se fera la souscription et c'est là que pourront être obtenus les prospectus et formules nécessaires à la souscription des actions.

Les actions se vendent au prix de \$10 l'unité et la souscription minimale est de \$1,000. Tel que le prévoit la loi constitutive, cette souscription pourra être faite comptant ou en six paiements, dont le premier doit représenter au moins 35 pour 100 de la souscription totale, le reste étant échelonné en cinq paiements égaux sur cinq ans.

Sico acquiert une fabrique de peinture ontarienne

par Jean-Paul GAGNE

Sico Inc. de Québec vient d'acquérir Tenfound Varnish de Toronto, la division de peinture de la multinationale Crown Cork and Seal Co. Ltd.

Tenfound Varnish possède une usine moderne de fabrication d'une vaste gamme de produits industriels et commerciaux tels: émaux, peinture, vernis, laque, apprêt, etc. Tenfound emploie environ 60 personnes. Elle fera un chiffre d'affaires de \$5 millions en 1979.

Pour Sico, c'est l'entrée dans la fabrication en Ontario. Sico vend déjà de la peinture en Ontario depuis quelques années et y avait une équipe de marketing. Avec l'achat de cette usine, la division de l'Ontario deviendra autonome, c'est-à-dire centre de profit. Sico envisage de faire un chiffre d'affaires de \$25 millions en Ontario seulement d'ici cinq ans.

Cette année, l'accroissement des ventes sur ce marché a été de 25 pour 100 sans compter l'achat de Tenfound. Sico vend déjà des produits en Ontario sous les marques Sico et Crown Diamond. Elle ajoutera maintenant les marques Canada Varnish et Tenfound. L'objectif est principalement d'y développer la vente de peintures industrielles, pour lesquelles le marché ontarien est évidemment très important.

Sico s'attend de réaliser des ventes de \$50 millions en 1979 et envisage un chiffre

d'affaires de \$69 millions en 1980. Sico, qui est le plus important fabricant de peinture à capitaux canadiens, occupe présentement la troisième place sur le marché canadien même si elle ne

vend pas au-delà de l'Ontario. En 1980, la compagnie estime qu'elle prendra le deuxième rang. Le premier rang est occupé par CIL, une filiale de Imperial Industries de Londres.

CENTRE BOIS-FONTAINE
880, chemin Ste-Foy
ESPACES POUR BUREAUX
Présentement disponibles pour location.
Pour informations:
Arthur Geoffrion
BOIS-FONTAINE INC.
681-8188

CABLEVISION NATIONALE LTÉE

Avis de dividende

Dividende no 3

Actions privilégiées série "A"

Le conseil d'administration de Cablevision Nationale Ltée, lors d'une assemblée tenue le 10 septembre 1979, a déclaré, à l'égard du troisième trimestre de l'année 1979, un dividende au taux de \$0,23125 l'action pour chacune des actions privilégiées série "A" du capital-actions de la compagnie présentement en cours. Le dividende est payable le 1er octobre 1979 aux détenteurs d'actions privilégiées série "A" inscrits aux registres de la compagnie à la fermeture des livres le 20 septembre 1979.

Donné par ordre du conseil d'administration, ce 10ième jour de septembre 1979.

Le secrétaire,
Raynold Langlois.

REUSSISSEZ EN AFFAIRES A PLACE STE-FOY

Joignez-vous à notre organisation tout en étant votre propre patron.

NOTRE ORGANISATION

Compagnie canadienne établie depuis 12 ans. 32 magasins au Québec. Expérimentée, dynamique, respectée et solide. La plus importante dans son domaine au Canada. Commerces de détail spécialisés. Magasins situés dans les principaux centres commerciaux du Québec.

NOUS OFFRONS

Excellente opportunité d'affaires. Rentabilité prouvée, entraînement complet. Revenu annuel entre \$30,000 et \$50,000 et plus. (Vous pourrez rencontrer ceux qui sont déjà en opération).

CANDIDATS RECHERCHÉS

Individus ou couples. Ambitieux, déterminés et responsables. (Idéalement) avec expérience dans la vente ou le commerce au détail.

MAGASINS DISPONIBLES ET INVESTISSEMENT REQUIS

Québec Place Ste-Foy \$37,000
Québec Place Ste-Foy \$36,000
(Les deux pour \$70,000)

Ecrire à:

Directeur du Marketing a/s LE SOLEIL
Dépt 9686
Québec G1K 7J6

N.B. Inscrivez votre numéro de téléphone.

La Quotidienne EST ARRIVÉE!

ENFIN UNE LOTERIE QUOTIDIENNE
OÙ VOUS JOUEZ DANS LA JOURNÉE
OÙ LE TIRAGE SE FAIT LE SOIR
ET QUI PAIE SES GAGNANTS LE LENDEMAIN

★
VOUS CHOISISSEZ UN NUMÉRO DE TROIS CHIFFRES

★★★
VOUS CHOISISSEZ le montant de votre enjeu (50¢ ou plus) et vous pouvez parier DANS L'ORDRE

★★★★★
VOUS CHOISISSEZ le montant de votre enjeu (50¢ ou plus) et vous pouvez AUSSI parier DANS N'IMPORTE QUEL ORDRE

★★★★★
VOUS CHOISISSEZ le nombre de tirages auxquels vous voulez participer sur le même billet

LE BON CHOIX, DANS L'ORDRE, VOUS RAPPORTE 450 FOIS VOTRE MISE

CE QUE VOUS GAGNEZ DÉPEND:
• du montant misé
• du type de mise

DEMANDEZ votre dépliant explicatif de la Quotidienne chez le détaillant Loto-Québec où elle est annoncée

LE TIRAGE est télévisé tous les soirs au réseau TVA à 22H30



Crédit touristique: Québec prêt à injecter \$250 millions

par Pierre MARTEL

Le gouvernement du Québec est prêt à injecter \$250 millions dans le crédit touristique au cours des cinq prochaines années.

Telle est la nouvelle importante que le ministre du Tourisme du Québec, M. Yves Duhaime, a communiquée, hier, aux membres de l'Association des hôteliers de la province de Québec, réunis en congrès à Lévis.

Selon le ministre, une somme de \$200 millions pourrait être investie dans le financement de projets de développement touristique alors qu'une autre somme de \$50 millions serait disponible pour la prise en

charge d'intérêts et pour des subventions.

En outre, M. Duhaime a révélé à son auditoire que le projet de construction d'un centre de congrès, à Montréal, est réglé à toutes fins utiles. "C'est une question de jours avant qu'on ne dévoile les grandes lignes du projet", a-t-il précisé.

Tourisme

Faisant allusion au livre blanc sur les loisirs qui préconise, entre autres, l'insertion de la Direction générale du tourisme dans un ministère à caractère économique, le ministre Duhaime a rassuré les hôteliers en affirmant catégoriquement que le gouvernement n'avait pas l'intention de diminuer l'import

tance du développement touristique au Québec.

"Nous avons envisagé que le tourisme devrait être rattaché à un ministère de vocation économique. Toutefois, si cette réorganisation devait se faire, je puis vous assurer qu'elle n'entraînerait pas le démantèlement de l'entité administrative qu'est la Direction générale du tourisme," a lancé le ministre.

Commentant les rumeurs voulant qu'il quitte le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dans le cadre d'un remaniement du cabinet Lévesque, M. Duhaime a affirmé qu'il faisait confiance au premier ministre pour la composition du cabinet plutôt qu'aux rumeurs véhiculées dans les médias.

NOMINATION



L.J. Bush

La nomination de L.J. Bush au poste de vice-président de la Compagnie Internationale de Papier du Canada a été annoncée par C.S. Flenniken, président et chef de la direction. Monsieur Bush est entré au service de la Compagnie en 1947 et, après y avoir détenu divers postes dans le domaine de la finance, a été nommé contrôleur de la Compagnie en 1967. Cette nomination entre en vigueur immédiatement.

Accords du GATT Aux provinces d'aider l'industrie (le CEC)

OTTAWA (PC) — Selon le Conseil économique du Canada, le gouvernement fédéral ne devrait pas aider financièrement les industries à s'adapter à un commerce international plus libre, mais plutôt laisser ce rôle aux provinces.

L'étude, faite par M. Hugh McA Pinchin au nom du CEC, va à l'encontre des opinions émises en juillet par le ministre de l'Industrie Robert de Cotret.

M. de Cotret avait promis, alors, qu'Ottawa assisterait les industries faibles à compenser la perte de la protection tarifaire.

Le nouvel accord commercial, signé à Genève le 11 juillet, va ouvrir les marchés canadiens à une plus forte concurrence étrangère.

Pour M. McA Pinchin, la participation directe du gouvernement fédéral ouvre la

porte à "la critique publique, la rivalité régionale et la réaction internationale".

M. de Cotret n'a pas précisé à quelles industries Ottawa voulait venir en aide. M. McA Pinchin, lui, a signalé que les industries les plus touchées se trouvaient au Québec et dans les Prairies.

M. McA Pinchin soutient que "des programmes d'adaptation pour tout simplement encourager des entreprises et des ouvriers à s'établir ailleurs... vont aider à une plus grande concentration du secteur manufacturier canadien en Ontario".

Le CEC soutient donc que "les gouvernements provinciaux de chaque région devraient être encouragés à planifier la base économique de leur région, avec une certaine coordination limitée au niveau national".

Administrateur Trust National



Robert Després, O.C., M. Com., C.G.A., R.I.A., F.S.M.A.C.

La compagnie du Trust national annonce l'élection de M. Robert Després de Québec comme membre du Conseil d'administration. M. Després est président de Netcom Inc., National Cablevision Ltd. et Congem Inc. M. Després a poursuivi une carrière longue et distinguée dans les domaines des affaires, du gouvernement et de l'éducation. Il était président de l'université du Québec jusqu'en septembre 1978.

M. Després est gouverneur public de la bourse de Montréal et membre du conseil d'administration de Cameau Corporation, The Canadian Insurance Union Company Ltd., Domtar Inc., Falconbridge Copper Limited, Norcen Energy Resources Limited, Sidbec et Sidbec-Dosco Limitée. Il est officier de l'Ordre du Canada et membre de la Société canadienne des conseillers en gestion.

en un clin d'oeil

Les Canadiens achètent pour \$4.01 milliards d'alcool

Le Canadien moyen a dépensé l'an dernier \$170.90 pour étancher sa soif, a annoncé hier Statistique Canada. La somme se divise ainsi: \$80.60 en spiritueux, \$23.60 en vins et \$66.80 en bières. Les ventes totales d'alcool pour l'année se sont élevées à \$4.01 milliards; c'est une augmentation de 8.9 pour cent sur l'an dernier et de 54.4 pour cent sur 1974. Le gouvernement a encaissé \$1.94 milliard, soit 7 pour cent de plus qu'en 1977, et ce montant ne comprend pas seulement les ventes et taxes mais aussi le coût des permis et le total des amendes. Il y avait 1,632 magasins de boissons alcooliques à travers le pays, dont 36 pour cent en Ontario, 20 pour cent au Québec, 13 pour cent en Colombie-Britannique. L'Alberta en avait 12 pour cent et les autres provinces moins de cinq chacune.

Alcan construira une nouvelle usine de produits anodiques à Kitimat

La Société d'électrolyse et de chimie Alcan Limitée a annoncé hier son intention de remplacer l'un des principaux ateliers de son usine de Kitimat en Colombie-Britannique. La construction de la nouvelle usine de produits anodiques débutera au printemps 1980 et représentera des immobilisations de \$46 millions échelonnées sur deux ans et demi. L'ancien atelier qui sera remplacé fonctionne depuis l'inauguration de l'usine, il y a 25 ans. Kitimat produit annuellement 270,000 tonnes d'aluminium et consomme, pour ce faire, 150,000 tonnes de "pâte d'anode". Cette pâte est un mélange de brai et de coke

de pétrole qui est préparé et cuit sur place. Elle constitue l'électrode positive nécessaire au procédé d'électrolyse.

Offre de débetures de la Compagnie Impériale Ltée

La Compagnie pétrolière Impériale Ltée a annoncé hier une offre publique de débetures à 9% pour 100 avec fonds d'amortissement d'une valeur de \$250 millions U.S. de la Compagnie Pétrolière Impériale Ltée, échéant en 2009, au prix de 99.806 pour 100 et d'un rendement à l'échéance de 9,77 pour 100, plus l'intérêt couru, le cas échéant, à compter du 15 septembre 1979. Le produit net de la vente des nouvelles débetures sera affecté, avec les fonds autogénérés, au coût ou au remboursement

de la dette à court terme contractée pour les dépenses en immobilisations. Dans l'intervalle, ces sommes pourront être versées au fonds de roulement. La compagnie a plusieurs projets d'immobilisations qui en sont à divers stades d'étude et de planification, dont l'important programme d'exploitation des sables pétroliers de Cold Lake.

Galbraith ne croit pas à l'intérêt élevé pour mater l'inflation

VANCOUVER (PC) — Elever les taux d'intérêts des banques dans le but de contrôler l'inflation est "une des graves erreurs économiques de notre époque", a affirmé l'économiste canadien John Kenneth Galbraith. Des coûts plus élevés

pour emprunter n'affecte aucunement les grandes causes de la poussée inflationniste, soit l'existence des sociétés et des syndicats d'envergure colossale, a-t-il précisé. M. Galbraith se trouvait à Vancouver pour prendre la parole devant les participants au congrès de l'Association du Barreau de l'Etat de Washington. Au lieu d'agir dans le sens espéré, selon le célèbre économiste, des taux plus élevés sur les emprunts handicapent les citoyens modestes, comme ceux de la construction immobilière

ainsi que les consommateurs individuels.

Baisse des bénéfices de Nordair

Nordair Ltée a réalisé des bénéfices de \$686,000 ou de 31 cents par action pour les six mois terminés le 30 juin dernier, en regard de \$1.54 million ou 71 cents par action pour la même période en 1978. Quant aux revenus bruts, ils sont passés de \$45 millions pour le premier se-

mestre de 1978 à \$55.7 millions pour le dernier semestre. Cette baisse de la rentabilité est principalement due à l'accroissement des frais d'exploitation (de \$40.6 à \$52.1 millions) et de l'accroissement de la dépréciation des actifs. Cet accroissement des frais provient de la location d'appareils Boeing 737 affectés sur la liaison Montréal-Winnipeg et de la montée des coûts d'exploitation des appareils DC-8 pour les vols noisifs. Ces DC-8 seront retirés du service en avril 1980.

le dollar

A New York, le dollar canadien par rapport à la devise américaine a cédé 1-20 à \$0.8601 et la livre sterling a perdu 2.45 à \$2.1980.

Cette annonce ne doit pas être interprétée comme une offre publique dans aucune province du Canada des titres mentionnés ci-dessous. Une telle offre sera faite par voie de prospectus seulement dans les provinces où une commission des valeurs mobilières ou autre organisme similaire aura accepté le dépôt dudit prospectus.

Nouvelle émission

\$175,000,000

Bell Canada

Débetures à 11%, série DG, échéant en 2004

Date d'émission: le 4 octobre 1979

Date d'échéance: le 15 octobre 2004

Prix: 100

(plus les intérêts courus, le cas échéant)

L'offre n'est faite que par l'intermédiaire du prospectus dont on peut se procurer des exemplaires auprès des sous-nommés et autres courtiers qui peuvent légalement offrir ces titres.

Wood Gundy
Limitée

A. E. Ames & Cie
Limitée

Dominion Securities
Limitée

Merrill Lynch, Royal Securities
Limitée

McLeod Young Weir
Limitée

Greenshields
Incorporee

Pitfield Mackay Ross
Limitée

Richardson Securities of Canada

Nesbitt Thomson Valeurs
Limitée

Lévesque, Beaubien
Inc.

Midland Doherty
Limitée

Burns Fry
Limitée

Bell Gouinlock
Limitée

René T. Leclerc
Incorporee

Walwyn Stodgell Cochran Murray
Limitée

Mead & Cie
Limitée

Molson, Rousseau & Cie
Limitée

Equitable Securities
Limitée

Pemberton Securities
Limitée

Odlum Brown & T. B. Read
Ltd.

Tassé & Associés,
Limitée

R. A. Daly & Compagnie
Limitée

Geoffrion, Robert & Gélinas
Ltée

Brault, Guy, O'Brien
Inc.

A. E. Osler, Wills, Bickle
Limitée

Houston Willoughby
Limitée

MacDougall, MacDougall & MacTier
Inc.

Casgrain & Compagnie
Limitée

Maison Placements Canada
Inc.

John Graham & Company
Limitée

Grenier, Ruel & Cie
Inc.

Scotia Bond Company
Limitée

Andras, Hatch & Hetherington
Ltd.

McLean, McCarthy & Company
Limitée

McNeil, Mantha
Inc.

Burgess Graham Securities
Limitée

Cette publicité ne constitue pas une offre publique dans toute province du Canada dont la Commission des valeurs mobilières ou toute autre autorité semblable n'a pas accepté le dépôt de notre prospectus. L'offre est faite exclusivement par le prospectus, dont on peut se procurer un exemplaire auprès des sous-nommés ou de tout courtier légalement habilité à offrir en vente les titres dans la province.

Nouvelle émission

Un film long métrage mettant en vedette Richard Burton et Tatum O'Neal



\$5 700 000 (570 unités)

Prix de souscription: \$10 000 l'unité

"Circle of Two" montre une idylle dont le cadre est le milieu prestigieux et trompeur du "Grand Art" international. L'histoire se déroule à Toronto, à New York et dans les Antilles.

Les deux vedettes principales sont Richard Burton et Tatum O'Neal. Le metteur en scène est Jules Dassin, dont les films les plus célèbres sont "Jamais le dimanche" et "Topkapi".

"Circle of Two" est conçu pour être distribué à l'échelle internationale dans les cinémas comme à la télévision.

Il est prévu que ce film sera classé "production de long métrage portant visa" en 1979, ce qui devrait permettre aux souscripteurs de déduire 100% du prix des unités achetées de leurs autres revenus généraux de l'année fiscale 1979.

Chaque unité correspond à une participation égale et indivise dans le film, les droits qui en découlent et certains autres droits accessoires.

Pour recevoir un prospectus, veuillez remplir et poster le bon ci-dessous.



Merrill Lynch Royal Securities Limitée

Midland Doherty Limitée

Veuillez m'envoyer le prospectus qui correspond à l'offre d'unités de participation au film long métrage intitulé "Circle of Two".

Nom _____ (en lettres moulées s.v.p.)

Adresse _____

Ville _____ Prov. _____ Code postal _____

Téléphone (affaires) _____ (domicile) _____

Aux clients de Merrill Lynch: veuillez indiquer le nom de votre représentant et le bureau auquel il appartient.

Adressez à: Merrill Lynch, Royal Securities Limitée
2 Place Québec,
bureau 506,
Ville de Québec, Québec G1R 2B5
ou téléphonez au numéro (418) 647-4100



Le Soleil, Jean Vallières

Restaurant Las Cuevas

À la occasion de la inauguration del Bar Restaurante Las Cuevas, viernes 14 (aujourd'hui quoi) de Septiembre 1979, de las 18h hasta las 21h..., les frères Garcia ont décidé d'inviter quelques centaines de Québécois à ce tout nouveau restaurant espagnol, sis au 601 Grande-Allée est. Le carton d'invitation était rédigé, vous l'aurez deviné, exclusivement en espagnol.

Les frères Garcia, Manuel, 35 ans, José, 34 ans, Ramon, 32 ans, et Antonio, 28 ans, ne sont pas des inconnus dans la restauration à Québec puisqu'ils sont déjà les

propriétaires du restaurant Le Vendôme depuis cinq ans.

Las Cuevas sera exclusivement consacré à la cuisine espagnole. Gazpacho, paella et zarzuela feront bon ménage avec un menu de "tapas" (des entrées) très soigné. Mieux encore, pendant les mois qui viennent, deux artistes de classe, le guitariste Jose Gimnez et une danseuse de "flamenco", qui a pour nom de scène "La Princesa Gitana" offriront tous les soirs, au public du restaurant, deux spectacles gratuits.

Faux inspecteurs d'impôt

Le service de police de la ville de Québec met en garde les personnes de l'âge d'or qui sont, depuis cet été, les victimes de faux inspecteurs d'impôt.

Des personnes se présentent auprès de ces vieillards, et, sous prétexte qu'ils ont trop d'argent en banque, leur conseillent de retirer un montant et de leur laisser le placer soit à une autre banque ou dans un coffret de sûreté.

Une fois en possession de l'argent, ces faux inspecteurs disparaissent sans laisser de traces.

Déjà des personnes âgées ont été ruinées par ces chevaliers d'industrie et la police conseille à tous ceux qui seraient contactés par ces faux inspecteurs de refuser de se prêter à leur jeu et de contacter aussitôt leur service de police local.



pierre champagne de 9h. à 11h. Téléphone: 647-3434

Tintin, il nous le faut

Notre campagne pour faire venir à Québec l'exposition des trésors, des objets, que l'on retrouve dans les albums des aventures de Tintin tire à sa fin. Encore un peu de temps, comme disait l'autre, et vous les verrez.

Plusieurs adultes ont répondu à

l'appel, mais peu d'entre eux ont demandé à leurs enfants d'y souscrire en invitant tous les élèves de la classe ou de l'école qu'ils fréquentent à signer notre pétition.

Cette pétition vous l'envoie à Tintin à Québec, 390 St-Vallier est, Québec, G1K 7J6.

Mon carnet mondain

Orchestre du Conservatoire

L'orchestre du Conservatoire de musique de Québec cherche à compléter ses effectifs. Les violonistes, altistes, violoncellistes, contrebassistes, cornistes et bassonistes intéressés sont invités à se joindre à l'orchestre, en téléphonant à 643-2190.

Super-mode

Un super-spectacle de mode sera présenté au Grand Salon Fernando du restaurant Au Vieux-Québec, mercredi, le 19 septembre. Michel Girouard sera, pour l'occasion, accompagné de sa troupe de 10 mannequins de Montréal. Ce défilé qui a été présenté dans les plus célèbres discothèques de Montréal a fait salle comble partout.

CJMF... Ça part dimanche

Le nouveau poste FM de Québec, CJMF-FM, entrera officiellement en ondes dimanche, à 11h. Le directeur de la programmation, Jean Dumas, m'a assuré qu'il n'y aurait ni rock ni disco sur "ses" ondes. Tant mieux! CJMF sera en ondes 24 heures par jour, sept jours par semaine. Yves Bernier y consacre sa chronique.

Marché aux puces

Un marché aux puces un peu spécial sera tenu, samedi (demain) aux Halles du Palais, de 8h30 à la fermeture. Ce marché aux puces est organisé au profit des réfugiés indochinois pour lesquels le groupe a demandé un parrainage à Immigration-Québec.

Choeur des Vieux-Noëls

Le chœur des Vieux-Noëls reprendra ses activités au début d'octobre et il est à la recherche de personnes intéressées à se joindre au groupe. Les profits réalisés par ce chœur de chant dont on n'entend parler que durant la période de Noël sont versés aux organismes nécessiteux. Les chanteurs intéressés n'ont qu'à communiquer avec M. Paul-Emile Pelletier, 2105, de la Somme, Sainte-Foy, G1V 2C6.

Autodéfense pour femmes

Les 22 et 30 septembre, se tiendra un cours d'autodéfense pour dames seulement au pavillon Jacques-Rousseau du campus I de la régionale de Tilly, à Sainte-Foy. Plusieurs places sont également disponibles au niveau des adultes, pour des cours de karaté, et les intéressés peuvent s'y inscrire en se présentant au service des loisirs de Sainte-Foy aux heures ouvrables, tous les jours de la semaine.

Ça va faire, les garagistes

L'aventure ne m'est pas arrivée personnellement, mais elle m'a quand même choqué. Surtout parce que cette calamité tombe, tous les soirs, sur des dizaines et des dizaines d'automobilistes québécois.

Ces gens là ont, ou n'ont pas, l'habitude de stationner leur voiture dans un endroit où le stationnement est prohibé. Lorsqu'ils le font cependant, la police se fait un devoir de faire remorquer leurs véhicules. Ça, c'est normal et logique. J'approuve à 100 pour 100.

Pendant, où je n'approuve plus, c'est pour la suite de l'histoire. Quand, à la fin de la soirée, le gars sort du restaurant ou de sa réunion, sa voiture a disparu. Elle a été remorquée, sans tambour ni trompette. En s'informant à la police, il apprend alors que sa voiture

est à "tel" garage. C'est là que ça ne va plus du tout.

Pour sortir sa voiture du garage ou de la cour où elle a été remorquée, le bonhomme doit payer la note en argent comptant. S'il n'a qu'une vingtaine de dollars dans ses poches, il vient de se frapper le nez sur la porte. Ces bonhommes-là n'acceptent ni chèque, ni carte de crédit d'aucune sorte. A la rigueur, ils sont prêts à vous laisser sortir la voiture si vous laissez votre montre, vos bijoux, vos livres de roues ou un gage quelconque, voire votre femme. Ça va faire. Il y a des limites à tout. En ce siècle de "Chargex" et de "Master Charge", on pourrait au moins accepter des cartes de crédit. Quand elle octroie ses contrats de remorquage à un garage quelconque, la ville devrait insister pour que cette politique soit respectée. C'est elle, finalement, qui en subit l'odieuse.

Courses de tacots

Dans le cadre des festivités qui entourent la tenue, à Montréal, du Grand Prix du Canada, les organisateurs de cette course ont décidé de tenir, à l'occasion de l'année de l'enfant, un "championnat provincial des boîtes à savon".

Tous les enfants de la province sont invités à y participer et des prix très intéressants seront accordés aux gagnants. Chacun des gagnants des trois catégories d'inscription méritera, tenez-vous bien, une véritable petite voiture motrice.

De style Corvette, qui peut rouler à une vingtaine de kilomètres à l'heure. Par ailleurs, un voyage sera tiré au hasard parmi les participants.

Les jeunes qui veulent s'y inscrire ont jusqu'au 23 septembre pour le faire. Il y a trois catégories de "tacots" ou de boîtes à savon à savoir: dirby, artisanal et classe ouverte. Les inscriptions doivent être envoyées au Grand Prix du Canada, C.P. 2152, Dorval, P.Q. H9S 3K9.

BULLETIN D'INSCRIPTION	
NOM:	DATE DE NAISSANCE:
ADRESSE:	AGE:
VILLE:	POIDS:
CODE POSTAL:	CATÉGORIE DE LA BOÎTE:
TEL:	Derby:
Signature du participant:	Artisanale:
DATE:	Classe ouverte:
<small>Les parents ou responsables doivent signer la déclaration suivante: J'accepte l'inscription de mon enfant et l'autorise à participer à ce derby de boîtes à savon. J'accepte de respecter les règlements de la compétition.</small>	
Signature:	

INVESTISSEZ DANS LA MODE

Tous les nouveaux manteaux jouent sur la scène Holt Renfrew!

Le jeu de la forme et de la carrure. Pour vous donner le beau rôle cet automne. Les succès de la mode... pour vous, chez H.R. En scène de gauche à droite: Manteau pure laine avec garniture nouvelle, en velours. Noir. 6-16 \$275. La Collection 1300, au 2e. Manteau lainage; épaules soulignées. Chameau, noir. 7-13, \$110. Miss Renfrew, au 2e. Redingote croisée; laine viscosse. Bordeaux, chameau. 6-16, \$165. La Collection 1300, au 2e. Manteau de tweed laine et mohair; boutons et ceinture en daim. Bleu. 8-16, \$465. Manteau à col de velours, laine-polyester. Noir. 8-16, \$395. Tous deux exclusifs! De Suisse. Manteaux et Costumes au deuxième. Achats sur place uniquement.

\$110 à \$465



HOLT RENFREW